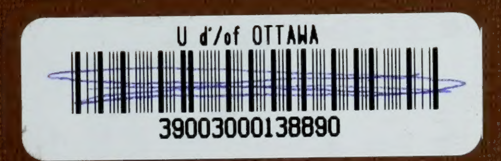
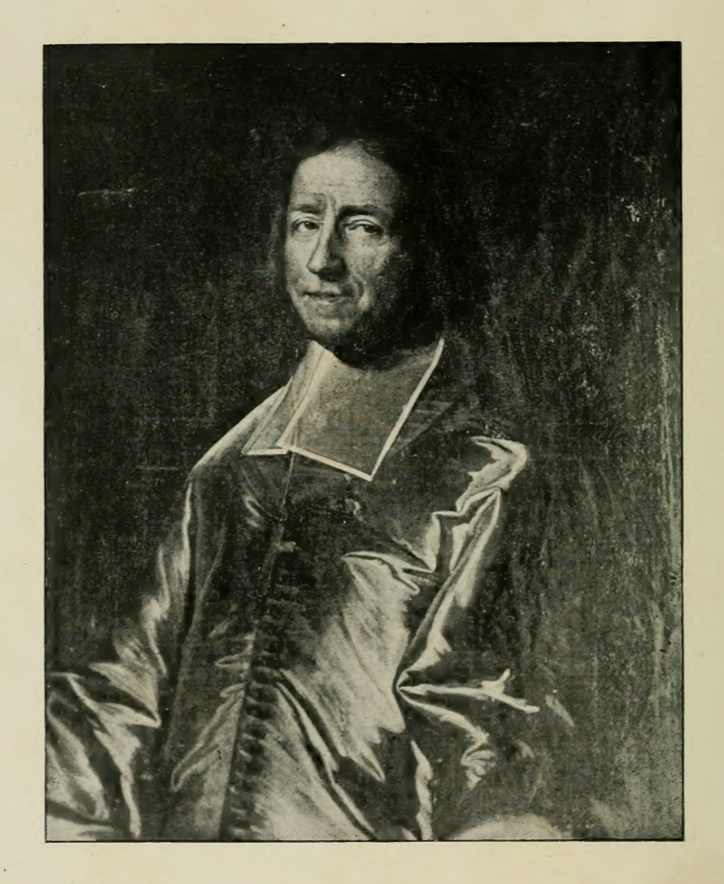

U d'/of OTTAWA
39003000138890





JEAN SOANEN

Evêque de Senez

(D'après une peinture conservée dans sa famille, à Riom)

Un Janséniste en exil

JEAN SOANEN

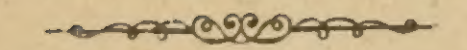
ÉVÊQUE DE SENEZ

A L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU

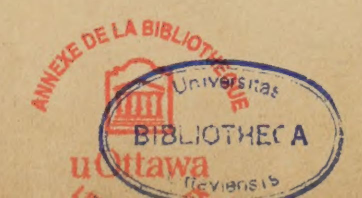
Sa Rétractation, sa Mort, son Crâne

PAR

ÉLIE JALOUSTRE



CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Avenue Carnot, 4.
—
1902

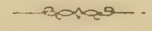


UN JANSÉNISTE EN EXIL

JEAN SOANEN

ÉVÊQUE DE SENEZ

A L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU



I

Dans la grande querelle qu'on a appelée le jansénisme et qui, jadis, troubla si profondément l'Église de France, un homme se fit particulièrement remarquer par ses idées opiniâtres, par son esprit de combativité et d'opposition. C'était un évêque, ancien oratorien, ancien prédicateur de la Cour et ami de Bourdaloue ; de mœurs pures, d'ailleurs, et de caractère rigide : il se nommait Jean Soanen, et était né à Riom le 10 janvier 1647. Son père, Mathieu Soanen, était procureur au siège présidial de cette dernière ville ; sa mère, Gilberte Sirmond, était la nièce du célèbre Jacques Sirmond, jésuite, confesseur du roi Louis XIII (1). Il eut deux sœurs : l'aînée, Marguerite (née le 10 juin 1639), fit profession dans le monastère des Religieuses Hospitalières de Riom ; la cadette, Gabrielle, dénommée aussi Michelle (née le

(1) Voici l'acte de baptême de Jean Soanen, relevé aux registres de catholicité conservés aux archives de la mairie de Riom : « Jean Soanan, fils à Me Mathieu Soanan, procureur en ce siège, et de honneste femme Gilberte Sirmond, a esté baptisé ce dixme janvier 1647. A esté parrin Me Jean Jubelin, et sa marène Marie Rigauld, femme à honnorable homme noble Pierre Montanier, président de l'élection de Riom. A esté rapporté estre nay le dixme dud. mois, entour l'heure de trois heures du matin. » Signé : Jebelin, Rigauld, P. Montanier, Morin, Costeraulte, Dufraisse.

10 septembre 1642), épousa M. Frenaye, avocat en Parlement (1).

Admis dès l'année 1661 à la congrégation de l'Oratoire, à Paris, Jean Soanen reçut là les conseils et la direction du fameux Père Quesnel, dont les *Réflexions morales* devaient, plus tard, être anathématisées par la bulle *Unigenitus*. Après avoir professé les humanités et la rhétorique dans plusieurs villes de province, et, en dernier lieu, à Riom, sa ville natale (2), Soanen se consacra au ministère de la chaire pour lequel il avait un véritable talent. Au mois de novembre 1679, ses supérieurs l'envoyèrent à Lyon pour se préparer au Carême qu'il y devait prêcher dans l'abbaye de Saint-Pierre, deux ans plus tard, en 1681. C'est de Lyon qu'il écrivait, le 23 février 1680, à son beau-frère, M. Frenaye, à Riom, la lettre suivante qui nous montre un caractère ouvert, enjoué, non encore assombri par les doctrines dont Soanen devait être un jour le si ardent défenseur. A lire cette lettre tout intime, aux saillies pleines d'humour et de gaieté, on ne soupçonnerait guère, dans celui qui l'a écrite, le farouche combattant des temps futurs, que l'exil même ne put réduire.

« Pax Christi.

» A Lyon, le 23 février 1681.

» Que vous avez fait de murmures, cher frère ! Oui, cela n'est pas bien, et je ne scai point de morale qui puisse excuser tant de jugemens téméraires contre un aussi bon frère que moi. Si vous m'avez cru paresseux, vous n'avez jamais du me croire indiférent. J'ay eu des sermons en teste, et il me faut peu de chose pour m'entester. J'eusse bien souhaitté

(1) Les époux Soanen, indépendamment de ces trois enfants, en eurent trois autres morts en bas âge. (Voir Edouard Everat, *Le Bureau des finances de Riom*, Riom, Jouvet, 1900, p. 565).

(2) Voir l'excellent travail publié dans la *Revue d'Auvergne* (année 1902), sur l'ancien collège des Oratoriens de Riom, par M. l'abbé Régis Crégut, aumônier du collège Michel-l'Hospital. Et, à ce propos, nous ne saurions passer sous silence le précieux concours que nous a prêté, à Riom, M. l'abbé Crégut, dans nos recherches sur Soanen. Nous lui en témoignons notre bien vive reconnaissance.

vous pouvoir écrire de Montbrison, en mesme tems que j'écrivois de là à mon père, mais la personne qui me présentoit cette occasion me donna si peu de loisir pour m'en servir qu'il me falut contenter d'une lettre fort précipitée pour le cher papa. Je revins de là plein de vous, c'est-à-dire, car enfin, mon frère, vous êtes un peu trop gros pour être en chair et en os dans mon cœur, donc, pour revenir, c'est-à-dire que j'étois remply de votre idée et d'un grand désir de vous écrire, et voilà qu'un autre sermon, bon ou mauvais, vint à la traverse. Prenez-vous en à saint François de Sales ou à tous les saints du paradis, mais je vous demande cartier pour le premier en faveur de Mme la Générale (1) : vous n'oseriez rien refuser à ce nom. Quand vous la verrez, dites-lui quelque chose pour moi ; mais vous lui en direz tant pour vous-mesme que vous m'oublierez, je crois, tout-à-fait. N'importe, il faut hasarder. Dites luy donc que jamais je n'eus plus beau champ, plus belle compagnie, plus belle humeur que le jour de saint François de Sales, et que je me flatois qu'elle avait prié Dieu pour moi.....

» Voici une autre commission qui regarde le cher cousin, le P. Sirmond (2). Je lui ay écrit pour une affaire qui presse et qui regarde un de nos pères, de mes amis. Si vous voyez par hasard ce cher cousin, pressez le bien de me faire réponse au plus tôt. Mais la plus agréable commission que je puisse donner, c'est de vous prier d'embrasser pour moi le cher Pierrot (3). Je me fais un plaisir de m'imaginer qu'à l'heure que j'écris il babille de tout son cœur et fait quelque singerie d'esprit. Mandez moi de ses nouvelles et de celles du petit Mathieu (4). Ménagez-vous pour ce caresme pro-

(1) C'est, sans doute, Mme de Combes, femme du lieutenant général de le sénéchaussée, que Soanen décore du titre de « Mme la Générale ».

(2) Très probablement Michel Sirmond, prieur de Maringues, fils de Bertrand, lieutenant du bailli de ce lieu. (Everat, *loc. cit.*, p. 567).

(3-4) Pierre et Mathieu Frenaye étaient les enfants des époux Frenaye-Soanen. Pierre mourut en bas âge, en l'année 1684. Quant à Mathieu, il devint lieutenant à l'élection de Gannat et se maria, vers 1714, avec Ma-

chain et ménagez aussi les autres : le papa, la maman, la chère Gabion, car Dieu mercy, vous estes le grand ménager de la maison. Soutenez cette qualité par la continuation de vos amitiés. Mais enfin ménagez si prudemment ces deux obligations du jeûne et de la santé que l'une ne fasse pas trop de tort à l'autre, c'est-à-dire en bon françois, jeunez bien mais portez-vous bien : accommodez cela comme vous pourrez. Pour moy je ne connais point d'advocat, pour habile qu'il soit, qui puisse accommoder deux parties si opposées.

. . . .

» On commence à nous dire en ce pays que les procès des empoisonneurs de Paris s'évanouissent et que cette affaire se traite peu à peu de bagatelle (1). Cependant M[me] de Soissons a eu, dit-on, le cou coupé, s'entend en effigie, car elle est loin ; et M[me] de Bouillon est reléguée à Nérac. M. le marquis de Vardes, dont les affaires ont fait autrefois trop de bruit pour vous être inconnues, est maintenant rappelé à la Cour (2). M[me] la princesse de Conty a demandé ce rappel au roy, son

rie-Anne Martin-Ferrier. Il eut de ce mariage, entr'autres enfants, une fille, Gilberte, qui épousa, au mois de mars 1748, Nicolas-Benoît Charpin, bourgeois, demeurant au lieu de Péroches, paroisse de Thuret, fils de feu Benoît et de défunte Marie-Anne Casfin. Le contrat de mariage fut passé à Thuret, « en la maison de ladite dame Martin », par Brassier, notaire à Maringues, le 2 mars 1748. La future se constitua la somme de 3,000 livres, « à elle lui appartenant et provenant des bienfaits de feu Monsgr l'évêque de Senez, son grand oncle paternel. » M. et M[me] Charpin-Frenaye sont les arrière-grand'père et grand'mère, du côté maternel, de M. le docteur Lagout qui a laissé, à Aigueperse et aux environs, un si grand souvenir de science et de dévouement, et dont l'une des filles a épousé M. Guillaume Féry d'Esclands, conseiller à la Cour d'appel de Riom.

(1) Il s'agit là des poursuites exercées contre Catherine Deshayes, femme Monvoisin, dite la Voisin, la célèbre sorcière qui compromit plusieurs personnes de la Cour dans les déclarations qu'elle fit devant la Chambre ardente, instituée par Louis XIV pour rechercher et punir les crimes d'empoisonnement qui terrifiaient Paris (1679-1682).

(2) Olympe Mancini, comtesse de Soissons, et sa sœur Marie-Anne, duchesse de Bouillon, étaient les nièces du cardinal Mazarin. Quant au marquis de Vardes, mort à Paris le 3 septembre 1688, c'était un des seigneurs les plus à la mode à la Cour de Louis XIV. Convaincu d'avoir trempé dans l'intrigue organisée pour éclairer la reine sur les galanteries du roi, Vardes fut envoyé à la Bastille en 1664, puis à Aiguesmortes d'où il fut enfin rappelé après un long exil.

père, qui l'a accordé de bonne grâce. Le marquis est devenu grand homme de bien dans son exil......................

» J'occupe agréablement ce reste de papier, ma très chère sœur, pour vous dire que vous ne me dites rien et que cela me feroit dire bien des choses. Quoi ! je ne vous ai point écrit au mois de décembre ? Il me semble que je l'ay fait, ou au moins, que j'ay bien voulu le faire, et n'est-ce rien ? Cependant, vous demeurez dans un silence obstiné, et sous prétexte que Pierrot est bien aimable et que vous l'aimez bien, faut-il vous dispenser d'aimer un frère qui vous aime tant ? Prenez garde de lire ces paroles devant ce petit drole de Pierrot ! Comme il commence d'entendre et de jazer, il ne manqueroit pas de s'en facher ou de s'en rire s'il entendoit cela, et il faut me ménager avec ce petit malin qui contrefait tout ce qui n'épargneroit pas son oncle. Embrassez-le pourtant deux ou trois bonnes fois pour moy : je vous le rendroy.

» Comme fait le cher Mathieu ? se porte-t-il bien ? Est-il toujours beau comme un jour ? Priez Dieu pour ces pauvres enfants et attirez de bonne heure sur eux les bénédictions du ciel pour les élever dans la crainte de Dieu. Leur éducation est désormais votre grand ouvrage, et c'est le grand chemin du salut pour vous.

» Priez bien Dieu pour votre frère qui est bien cordialement tout à vous. »

Et dans cette autre missive adressée à son père qui venait de vendre sa charge de procureur, quel affectueux respect, quelle délicate tendresse !

« Juillet 1682.

» A M. Soanen,

» Monsieur mon très honoré Père, la grâce de N.-S. J.-C. soit avec vous. Je crois que M. A... qui part demain pour Rioin voudra bien se charger de cette lettre et j'embrasse avec plaisir cette voye pour me renouveler dans votre souvenir. Il y a si longtemps que vous ne m'avez écrit, mon très cher Père, qu'il est bien juste de vous en rafraischir la mémoire. Vous pourriez oublier que je suis votre fils et votre

fils unique, si je ne le vous disois de tems en tems. Je crois bien que vous m'avez si parfaitement donné à Dieu dès la première fois, que vous ne me regardez plus comme un bien qui soit à vous, mais plus je seroy à Dieu, plus je seroy parfaitement à vous et à la chère famille. Les intérêts de Dieu peuvent bien s'accorder avec les vostres, et quand je considère que Dieu me commande de vous honorer, de vous aimer, comme s'il étoit besoin de me recommander une chose pour laquelle j'ai tant de penchant, je sens alors redoubler en moy toute l'affection respectueuse d'un bon fils pour le meilleur de tous les pères. Je ne vous demande pas que vous m'en disiez tant, vous me donneriez trop de vanité et trop de joie, mais je vous demande au moins que vous me disiez un mot.

» Comment vous trouvez-vous, depuis que vous avez quitté l'embarras des affaires d'autruy? Eprouvez-vous que vous preniez plus de tems pour penser à celles de votre salut et aux soins de l'éternité? Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il grave cette pensée dans votre esprit et dans le mien, et qu'il vous conserve éncore longtemps pour votre chère famille.

» Mes affaires de Lyon commencent à prendre un bon train. M[me] l'abbesse de Saint-Pierre se relache un peu, et on me mande que les choses se disposent à me dispenser du caresme prochain en ce pays-là. Dez que je serai déchargé de ce fardeau je penseroy à me rettirer à une lieue d'icy, dans une maison de campagne que nous avons, car il n'y a pas moyen d'étudier en repos dans le tumulte de la grande maison où je suis (1). Quand je seroi plus rettiré dans la solitude j'auroy plus de loisir à offrir mes petites prières à Dieu pour luy demander mille bénédictions sur vous et sur toute la famille, et pour vous témoigner par cette seule voye qui me reste que je suis et seroy toute ma vie, avec une cordialité inviolable, monsieur mon très cher Père, votre très humble fils et serviteur.

» Soanen, prêtre de l'Oratoire. »

(1) Soanen se trouvait alors à Orléans.

Enfin, voici une autre lettre également adressée à son père et où Soanen lui annonce son introduction à la Cour. Notre oratorien devait, en effet, prêcher le carême devant Louis XIV en 1686, et il le prêcha encore en 1688. L'oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, que le P. Soanen avait prononcée en 1683, dans l'église de l'Oratoire de Saint-Honoré, l'avait fait connaître de Louis XIV. « Quelques endroits touchés avec beaucoup de délicatesse, dit un biographe (1), firent répandre des larmes au roi qui sentit tous ses torts à l'égard d'une épouse qu'il aurait dû aimer sans partage. »

« A Paris 6 juillet 1685.

» A M. Soanen,

» Monsieur mon très cher Père, je me donnoi l'honneur de vous écrire de Moulins et par une aventure aussi agréable, le R. P. Recteur des Jésuites de cette ville là se trouvant au logis de Mme l'abbesse dans le moment que j'allois envoyer ma lettre, il voulut bien s'en charger. Je ne vous y parlois que de l'honneur que le Roy a voulu me faire, et je ne scavois encore quel party je devois prendre, ou d'accepter ou de m'excuser. En arrivant icy j'ay trouvé les choses déjà toutes faites. En mon absence mes supérieurs avoient remercié les puissances, et il m'a fallu suivre le mouvement et la route qu'ils m'avoient marqués. J'espère que Dieu me soutiendra à la Cour, puisque je n'y entre que par la porte de l'obéissance. J'ay remercié M. le maréchal de Créquy, mon bon patron et mon bienfaiteur ; de là j'ay esté saluer M. le cardinal de Bouillon (2), ayant mon supérieur meme pour introducteur, et nous en avons esté parfaitement bien reçus. Il me dit en particulier que j'étois d'Auvergne, et qu'il étoit ravy, regardant ce pays comme le sien, de pouvoir produire à la Cour un

(1) *La vie de messire Jean Soanen, évêque de Senez.* Cologne, 1750, p. 10.

(2) Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, était le neveu de Turenne, car son père, Frédéric-Maurice, était le frère aîné du maréchal. Le cardinal, né le 24 août 1644, mourut à Rome au mois de mars 1715.

Auvergnat, et qu'il scavoit de plus qu'un de mes proches parents étoit officier de sa maison en ce pays là. J'expliquai la chose à Son Altesse et je fis bien la cour de mon oncle. Je vous prie de luy dire dans l'occasion (1).

» Voilà bien des honneurs, mais il me semble, si je ne me trompe, que mon cœur n'y est point. Que puis-je aimer, et quelle joie aurai-je en ce monde si j'apprends toujours que votre santé n'est pas bonne? En arrivant icy j'ai reçu la triste nouvelle de votre maladie. J'en ai û tout le chagrin que vous pouvez penser. J'ay offert mes prières à Dieu, dans la pensée que ce sont mes péchés qui sont la cause de votre mal, et persuadé que Dieu pour me punir plus rigoureusement décharge sa colère sur une teste qui m'est plus précieuse que ma propre vie. Je suis pourtant un peu consolé par la deuxième lettre de mon cher frère qui m'aprend que votre mal diminue et qu'on a de meilleures espérances.

» Est-ce mon départ, très cher Père, qui vous a affligé? Avez-vous cru que dans la précipitation de mon voyage il y soit entré la moindre indiférence? Si vous le pensez le moins du monde, je ne vous diroy pas que vous me faites une très

(1) L'oncle de Soanen dont il est ici question, était Bertrand Sirmond, frère de Mme Soanen, lieutenant du bailli de Maringues, châtelain de Bulhon et de Montgascon, terres qui appartenaient à la maison de Bouillon.

Marié à Michelle Bouyol, Bertrand Sirmond eut quinze enfants, parmi lesquels nous citerons : Michel, prieur de Maringues ; Jacques, grand vicaire de Senez, et qui se brouilla avec son cousin germain, l'évêque Jean Soanen (voir *La vie et les Lettres de Soanen*, t. I, p. 285, édition in-4° de 1750, et Blampignon, *L'Episcopat de Massillon*, p. 75); Françoise ou Marie, qui épousa en 1656 Gilbert Berard, écuyer, contrôleur des guerres, audiencier à la cour des aides de Clermont. Gilbert Berard se remaria, en 1681, avec Marthe Pascal, cousine germaine du grand Pascal. Il eut entr'autres enfants, Gilbert, prêtre de l'Oratoire, mort à Paris en 1733, très lié avec Soanen qui était son oncle à la mode de Bretagne. Dans les nombreuses lettres adressées par l'évêque au P. Berard, celui-ci est toujours appelé « mon très cher neveu ».

Le frère aîné de l'oratorien était autre Gilbert, seigneur de Chazelles et de Tournebize, né en 1670, mort en 1748, arrière-grand'père de M. Etienne de Chazelles, actuellement président de l'Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand. (Tardieu, *Histoire généalog. de la maison de Bosredon*, Clermont, Thibaud, 1863.— Everat, *Le Bureau des finances de Riom.*)

grande injustice, et que vous vous estes bien trompé, mais je vous prie de me le faire scavoir, et je monteroy d'abord à cheval pour vous aller voir à loisir, sacrifiant de bon cœur toutes choses pour vous plaire, et regardant la conservation de votre santé comme ma plus douce fortune.

» Comme j'espère que Dieu vous conservera encore pour votre sanctification, je vous prie dès maintenant de vous mieux conserver à l'avenir et de vous bien convaincre que vous ne pouvez pas, je dis mesme selon la conscience, prodiguer votre santé comme vous faites, ny vous exposer comme un jeune homme à courir au soleil, à remuer les fardeaux pesants, et à vous fatiguer sans cesse. Conservez-vous donc, très cher Père, et croyez moy tout à vous avec le plus profond respect.

» Soanen, prêtre de l'Oratoire » (1).

II

Nous ne voulons pas écrire une biographie de Soanen, cela a déjà été fait (2). Nous n'avons pas non plus l'intention, pour le moment, de publier ses lettres inédites, adressées à sa famille. Notre désir est simplement de montrer le célèbre

(1) Nous sommes heureux d'offrir ici tous nos remerciements à M. Féry d'Esclands, Conseiller à la cour d'appel de Riom, et à Mme Féry d'Esclands, qui, avec une obligeance parfaite, ont bien voulu nous communiquer les curieuses lettres qu'on vient de lire.

Ces lettres, ainsi que plusieurs autres adressées par Soanen à sa famille, sont conservées, avec un soin pieux, par son arrière-petite nièce, Mme Féry d'Esclands, née Lagout, qui possède également un très beau portrait de l'évêque, et un autre portrait, non moins remarquable, de Mme Frenaye, sœur de Soanen. Nous donnons des similigravures de ces deux peintures qui ne sont pas signées. Le prélat offrit, sans doute, son portrait à sa famille, lorsqu'il fut nommé à Senez. Il avait alors 48 ans.

Nous devons à l'habileté de M. Fourgous, avoué à la cour de Riom, les deux clichés photographiques qui ont servi pour les reproductions qui accompagnent ce travail.

(2) Voir *La vie et les lettres de messire Jean Soanen, évêque de Senez.* Cologne, 1750. 2 vol. in-4°.

janséniste dans son exil à l'abbaye de La Chaise-Dieu, de raconter sa rétractation et sa mort, et, pour arriver plus rapidement à notre but, nous allons rappeler succinctement les circonstances qui amenèrent la disgrâce de l'évêque de Senez.

Après avoir été député du roi, en 1690, à l'assemblée de sa congrégation ; après avoir puissamment contribué à y paralyser l'autorité du père de Sainte-Marthe, supérieur général de l'Oratoire, dont on craignait les tendances jansénistes, Soanen fut nommé évêque de Senez, le 8 septembre 1695, et sacré le 1er juillet 1696, par le cardinal de Noailles, dans l'église de l'Oratoire de Saint-Honoré, à Paris (1).

Senez est aujourd'hui un modeste chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes. Il compte environ 800 habitants, et n'était pas beaucoup plus important, alors qu'il était le siège d'un évêché. Comme son petit diocèse n'absorbait pas tout son temps, Soanen utilisait ses loisirs en allant chaque année faire des prédications à Aix, à Marseille, à Toulouse, à Montpellier. Il avait, nous l'avons dit, un réel talent oratoire, au point que Fénelon ne proposait d'autres modèles pour l'éloquence de la chaire que Soanen et Massillon (2).

La bulle *Unigenitus* lancée par la cour de Rome le 8 septembre 1713 contre le P. Quesnel, premier directeur de la conscience de l'évêque de Senez, jeta celui-ci dans une carrière de controverse. Il fut l'un des quinze évêques qui refusèrent de recevoir la bulle, et ayant été exilé dans son diocèse, il ne revint à Paris qu'après la mort de Louis XIV.

Le duc d'Orléans, au début de sa régence, semblait, en effet, résolu à s'écarter des voies suivies par le grand roi en matière religieuse. Il rendit à la liberté toutes les personnes emprisonnées pour cause de jansénisme ; il interdit aux Jésuites le confessionnal et la chaire ; il forma même le dessein

(1) *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, 1761, t. II, p. 421.
(2) Voir *Nouvelle Biographie générale*. Firmin-Didot.

de rappeler les protestants, et s'il laissa subsister contre eux les lois violentes du dernier règne, il ordonna du moins d'en tempérer les rigueurs (1).

Enhardis par les tendances antiultramontaines qu'accusait le Gouvernement, les ennemis de Rome commencèrent à agiter l'opinion. Au mois de mars 1717, les évêques de Mirepoix, de Montpellier, de Senez et de Boulogne passèrent, devant notaire, un acte par lequel, se fondant sur la déclaration de 1682, ils appelaient de la Bulle ou Constitution au futur Concile général.

Le 7 mars, l'Evêque de Senez annonçait cette nouvelle à son neveu, M. Frenaye, lieutenant à l'élection de Gannat.

« Je suis remply de joie, mon très cher neveu. et je bénis Dieu très tendrement pour la consommation de notre appel au futur Concile général. Nous fusmes quatre evesques : MM. de Mirepoix, de Montpelier, de Boulogne et moy qui signames l'acte lundi dernier et qui le notifiames avant-hier à l'assemblée de Sorbonne qui, par un suffrage de 96 docteurs, l'approuva et y donna un acte solennel de son adhérence. Nous obtinmes hier de M. l'Official de Paris des lettres de relief d'appel. Tout Paris a applaudi. Le prince, poussé par d'autres, nous a fait dire à tous quatre de sortir à une lieüe de Paris, et je me prépare à partir bientôt. N'ayez nulle peine et prenez part à ma joie. Je parts pour Notre-Dame des Vertus (2) et feroy tout ce que je pourroy pour passer par chez vous. J'embrasse avec vous ma chère sœur, ma chère nièce, madame sa mère et mes chères religieuses (3). Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage. Adieu. »

Le 20 mars, l'Evêque écrit de Paris au même :

(1) *Mémoires de Buvat*, I, 118. — *Saint-Simon*, XIII, 83-84. — Félix Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 8.

(2) A Aubervilliers, près de Paris.

(3) Jeanne-Thérèse et Jeanne-Marie-Agnès Frenaye, religieuses à la Visitation de Riom, filles de la sœur de Soanen. (Everat : *La Visitation Sainte-Marie de Riom*, Riom, Jouvet, 1901, p. 357).

« J'esperois, mon très cher neveu, de pouvoir vous aller embrasser en passant, mais Dieu qui est le grand maître, dont il faut suivre tous les desseins avec joie, veut m'oter cette consolation, afin que rien d'humain ne ternisse la sainteté de sa cause dans les quatre Evesques qui la défendent. Pendant que je me disposois à partir le lendemain de la feste de Pasques, j'ay recu hier une lettre du Ministre, mais non de cachet, qui m'oblige à partir dans trois jours. J'envoyai dès le soir à Paris pour m'assurer une place dans la diligence la plus prochaine. Je ne scai ny si j'en trouveray une, ny par quelle route elle ira, ny quel jour elle partira, mais je scai bien que Dieu qui m'a fait la grâce inestimable de me mettre au nombre des deffenseurs de sa grâce et de toute sa religion, m'a donné une joie sensible de soufrir pour une si bonne cause, quelque petit opprobre aux yeux de la Cour, pendant que tout Paris et bien d'autres lieux du royaume nous font plus d'honneur que nous ne voudrions, parce qu'il peut nous faire perdre notre récompense devant Dieu. Ne soyez donc nullement en peine de moy, et si ma chère sœur, vous mon fils, mes trois nièces et autres parents que je porte dans mon cœur, voulès me faire plaisir, vous ne deshonnorerez pas mes petites soufrances par aucune faiblesse humaine et je vous défends très expressement et absolument de me venir chercher sur ma route, ny meme à Lyon et encore moins à Senez où le Prince veut que je me rettire. Comme je n'ay que des momens pour disposer tout, je souhaite que cette lettre soit commune pour vous et la famille, n'ayant nul loisir de le faire moy même. Surtout empeschez que qui que ce soit, sans aucune exception, vienne me voir, car dès le lendemain je décamperay de chez moy pour me mieux cacher.

» A cela près notre appel au futur Concile général a un succès toujours plus grand. La Sorbonne, l'Université de Paris, les Facultés de théologie de Rheims et de Nantes, plus de 40 Curés de Paris avec leurs clergés, ceux de la campagne, ceux de Rouen, de Beauvais, plusieurs Communau-

tés, etc., courent en foule à l'officialité de Paris pour adhérer à nostre appel et sont reçus.

» Adieu. Je vous embrasse tous dans le Seigneur.

» † Jean, évêque de Senez. »

Il faut croire que, changeant subitement d'avis, l'Evèque se détermina à revoir encore les siens avant de rentrer dans son diocèse, car, le 31 mars au soir, il était à Gannat, et de là il envoyait ce billet à ses deux nièces, à la Visitation de Riom.

« Dans le moment que j'arrive, je vous écris, mes très chères nièces, pour vous assurer de ma santé et de la joie que j'auray, s'il plait à Dieu, de vous voir mardy. Je ne me montreray qu'en courant, et je dois prendre cette précaution par mille motifs nécessaires. En un mot, je veux être incognito et sans aucun bruit. J'ay fait prier mes amis de ne se donner aucun mouvement. Faites mes honneurs à Mme votre Supérieure et à ma très chère fille Mme de Chazeron. Je salue aussi toute votre sainte communauté.

» Adieu chères nièces que j'aime bien en Notre-Seigneur.

» † Jean, eveque de Senez » (1).

(1) Lettres communiquées par Mme Féry d'Esclands. — Ces lettres, ainsi que celles que nous avons déjà données, ne sont pas des originaux mais des copies anciennes et littérales, contenues dans un petit cahier in-12, non paginé. Ce cahier a 152 feuillets et il est recouvert d'un parchemin. Les copies ont été faites sur les originaux mêmes, car, à un endroit du cahier, on lit cette mention : *les lettres suivantes sont hors de leur rang, pour en avoir reçu les originaux trop tard.* Elles sont au nombre de cinquante-cinq et numérotées, mais on débute par un fragment de la lettre nº 91 (les feuillets précédents manquent), et la dernière lettre porte le nº 145, avec la date du 24 février 1720.

Toute cette correspondance est adressée à M. Soanen, père ; à M. et à Mme Frenaye ; à leur fils, lieutenant à l'élection de Gannat ; à leurs deux filles, religieuses visitandines à Riom ; au P. Berard, de l'Oratoire ; et à quelques autres personnes, parmi lesquelles nous citerons Mme de Montgon, supérieure de la Visitation de Riom.

III

Tout sceptique qu'il était à l'égard des choses de la religion, le Régent avait senti le danger de la malencontreuse agitation dont les quatre prélats se faisaient les imprudents promoteurs, et il les avait renvoyés dans leurs diocèses. Mais, loin de se calmer, l'effervescence ne faisait que s'accroître. Il faut lire dans les Mémoires du temps quelles passions ardentes, quelles haines implacables déchaînaient les disputes sur la Bulle. Le livre du P. Quesnel, les *Réflexions morales*, objet primitif de l'acte pontifical, était parfaitement oublié : c'était maintenant l'infaillibilité du Pape qui était en jeu ; c'était le principe de la suprématie des Conciles sur le Saint-Siège qui fournissait le thème des controverses ; c'était le centre de l'unité catholique qui était battu en brèches par les Jansénistes. « Rome nous domine plus que » jamais, écrit l'avocat Marais dans ses Mémoires (1) ; nos » libertés s'en vont, nous tombons dans l'infaillibilité. » Un peu plus tard, d'Argenson s'écrie : « Dans l'esprit public » s'établit l'opinion que l'Eglise universelle est au-dessus du » Pape » (2). Et le bourgeois de Paris, Barbier, ne craint pas de dire : « On pourrait voir un jour une révolution dans ce » pays-ci, pour embrasser la religion protestante » (3).

Devant ce mouvement d'opinions, le Gouvernement s'inquiète. Non seulement il casse tous les anciens appels, mais il en interdit de nouveaux et ordonne un silence définitif sur la Bulle. Les évèques de Senez, de Montpellier et de Boulogne passent outre, et ils lancent des mandements où ils confirment leurs appels. Ces mandements ayant été supprimés par arrêt du Conseil d'Etat (31 décembre 1720), les

(1) *Marais*, II, 398.
(2) *Mém. de d'Argenson*, t. VIII.
(3) *Mém. de Barbier*, t. IV.

prélats répliquent, en février 1721, par un écrit dans lequel ils protestent contre l'arrêt. Enfin, quatre mois plus tard, au mois de juin, paraissait une lettre signée par les évêques de Tournay, de Pamiers, de Senez, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre et de Mâcon. Cette lettre, adressée au Pape Innocent XIII, successeur de Clément XI, contenait les attaques les plus violentes contre la Bulle, la déclarait « une loi pleine d'erreurs et d'iniquités », une loi « telle que Rome païenne n'aurait pu la souffrir. » C'était la rébellion ouverte : un schisme devait fatalement sortir de ces funestes querelles.

« Les erreurs théologiques et philosophiques du jansénisme, a écrit M. Cousin, l'ont poussé jusque sur le bord du calvinisme » (1). C'était bien là aussi l'avis des contemporains tant soit peu clairvoyants. Barbier, nous l'avons vu, disait que tout cela tournerait au protestantisme : « Mais, chose extraordinaire, remarque très judicieusement de Maistre, le jansénisme a l'incroyable prétention d'être de l'Eglise catholique ; il lui prouve qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne comprend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire, enfin. Il se moque de ses décisions ; il en appelle, il les foule aux pieds, et il entend prouver quand même aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et que rien ne peut les excuser » (2).

On peut dire que les jansénistes se sont abrités sous le porche de l'Eglise réformée : s'ils n'ont pas franchi le seuil, c'est uniquement par une véritable inconséquence, par un étrange défaut de logique, les révoltés ayant la singulière prétention de vouloir de la catholicité sans unité, de l'unité sans un chef suprême, ou un chef suprême avec le droit, pour une partie du corps qu'il commande, de s'élever contre lui ! « L'Eglise, dit encore Joseph de Maistre, l'Eglise, depuis son origine, n'a jamais vu d'hérésie aussi extraordinaire que le jansénisme. Toutes, en naissant se sont séparées de la com-

(1) *Jacqueline Pascal*, avant-propos, p. 5.
(2) *De l'Eglise gallicane*, liv. I, ch. III.

munion universelle, et se glorifiaient même de ne plus appartenir à une Eglise dont elles rejetaient la doctrine sur quelques points. Le jansénisme s'y est pris autrement : il nie d'être séparé ; il composera même, si l'on veut, des livres sur l'unité dont il démontrera l'indispensable nécessité. Il soutient, sans rougir ni trembler, qu'il est membre de cette Eglise qui l'anathématise » (1).

Infatué de lui-même, dans son élan de rénovation le xvie siècle inaugura le libre examen et donna le protestantisme. Grand et fastueux, lui aussi, le xviie siècle tomba, à son tour, dans cet orgueil de l'esprit que dénoncent les Livres saints, et il donna le jansénisme.

IV

C'était en février 1727. L'Evêque de Senez, alors âgé de quatre-vingts ans, venait de publier un mandement où, sous prétexte de rendre compte de sa conduite dans les affaires de l'Eglise, il flétrissait de nouveau la fameuse Bulle, et renouvelait son appel au Concile général. Le 24 mai suivant, une Lettre du roi, contresignée par le cardinal de Fleury, premier ministre, convoqua pour le 15 juin un Concile à Embrun, à l'effet de juger l'instruction pastorale de l'Evêque de Senez.

Le Concile se réunit seulement le 16 août, sous la présidence de Mgr de Tencin, archevêque d'Embrun (2). Le mandement fut condamné et son auteur privé de toute juridiction épiscopale et de toute fonction sacerdotale. Le 13 octobre suivant, Soanen, exilé par lettre de cachet à l'abbaye de La Chaise-Dieu, quittait Embrun et partait pour le lieu de son

(1) J. de Maistre, *ibid.*

(2) Mgr de Tencin mourut cardinal et archevêque de Lyon, le 2 mars 1758. Les jansénistes appelèrent le Concile qu'il présida : « le brigandage d'Embrun. » Le célèbre évêque de Marseille, Mgr de Belzunce, fit partie de l'assemblée d'Embrun.

exil, sous la conduite de M. du Laurent, commissaire des guerres. « Il eut beaucoup à souffrir dans la route, nous dit un de ses biographes, souvent il fut obligé d'aller à pied pour éviter des pas très dangereux. Enfin il arriva à destination et le froid était déjà si grand que, quand il fallut descendre de chaise, on le trouva roide, et sans pouvoir se remuer. Des religieux le prirent et le portèrent dans la salle. En y entrant, il dit : *Hæc requies mea, in seculum seculi* » (1).

L'Evêque de Senez, à l'abbaye de La Chaise-Dieu, fut logé dans l'appartement des hôtes. « C'est un vieux corps de logis, » nous dit le même biographe, dont la vue est bornée par » une haute muraille. On monte à la chambre du prélat par » un escalier de bois, dont l'entrée est étroite et obscure. »

Quant à l'aumônier et aux domestiques de l'évêque, ils occupaient un appartement voisin, séparé par une simple cloison. « Une vieille tapisserie de verdure couvrait les murs » de la chambre épiscopale. M[gr] de Senez voulait la faire » ôter, comme un meuble qui ne convenait pas à la simplicité d'un évêque, mais on lui fit observer que ce meuble » était nécessaire pour couvrir toutes les fentes de la muraille et de la cloison, sans quoi sa chambre ne pourrait » être habitée. » L'austère janséniste se rendit à ces raisons, et la tapisserie resta en place.

V

L'antique abbaye où Soanen devait passer les treize dernières années de sa vie, ne tarda pas à devenir comme un rendez-vous, comme un but de pèlerinage pour tous les op-

(1) *Vie de Soanen*, t. I, p. 277. — Le 30 octobre 1727, Soanen écrivait à l'un de ses amis : « Me voici arrivé dans le lieu de ma retraite. J'y suis entré le 21 au soir, et j'y éprouve déjà un grand froid, parce que ce lieu est un vrai désert, et d'une si grande élévation, qu'il est parallèle et au niveau de notre Pui de Dome, l'une de nos plus hautes montagnes d'Auvergne. » *Vie et lettres de Soanen*, t. I, p. 198.

posants, pour tous les appelants et réappelants, pour tous les fanatiques du parti (1). Un de ces pèlerins, resté anonyme, mais qu'à son style on reconnaît facilement pour un ecclésiastique, nous a laissé, dans une relation manuscrite, les détails les plus précis sur l'installation et sur le genre de vie de l'exilé (2).

Le bâtiment où logea tout d'abord l'Evêque « se trouve à main droite en entrant dans le cloître, et donne sur la première cour du monastère. Après une vingtaine de marches de bois qui semblent vous conduire à un galetas, et dont la rampe est une simple barre de bois qui peut à peine empêcher de tomber, vous trouvez à votre main gauche un corridor obscur qui ne prend du jour que par le bout, et où il y

(1) Le P. Joseph Massillon, de l'Oratoire, était à Clermont, d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, « comme un bureau d'adresses » pour les pèlerins qui allaient à La Chaise-Dieu.

M. Denis Boutin de la Boissière, demeurant à Paris, mort le 20 mai 1741, à l'âge de 42 ans, fit huit fois le voyage de La Chaise-Dieu. (*Vie de Soanen*, t. II, p. 272).

La marquise de Montbrun, après avoir fait une saison à Vichy, ne manquait pas non plus de venir saluer l'Evêque dans son exil. (*Ibid.*, t. II, p. 568).

Le 24 février 1739, Soanen écrivait à un autre pèlerin, M. Tissard : « On m'assure que vous avez bientôt 69 ans. Peut-on à cet âge faire deux cents lieues à pied, et ne pas mourir de fatigue ? »

Un ecclésiastique de Paris, M. de La Croix, faisait également le voyage à pied. A son retour, au mois d'octobre 1734, il faillit mourir de lassitude à Briare. (*Ibid.*, t. I, p. 149).

Chaque visiteur ne quittait pas La Chaise-Dieu sans emporter un souvenir de l'Evêque, ordinairement un livre de piété, sur la première page duquel Soanen écrivait quelques mots suivis de sa signature. M. Paul Le Blanc possède une *Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, par le sieur de Beuil, prieur de Saint-Val, dernière édition. A Lyon, chez Matieu Chavance, libraire, rue Mercière, M.D.C.XCVI*, in-12, *Imitatation* qui porte sur sa première page ces mots écrits de la main de Soanen : Je prie Notre Seigneur de combler de ses bénédictions ma très chère fille mademoiselle Constant. ✝ Jean, évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ.

Nous ferons remarquer que, d'après Brunet, de Beuil est le pseudonyme de Lemaistre de Sacy.

(2) Ce curieux manuscrit appartient à M. Antoine Vernière, ancien président de l'Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand, l'éminent érudit à qui l'on doit tant de remarquables travaux sur l'Auvergne et sur le Velay.

a trois chambres : celle des hôtes, celle du saint Evêque, et la dernière pour ses domestiques. La marche qu'il faut descendre, après la première chambre, est remarquable par la chute qu'y fit le saint Evêque, au commencement de septembre 1731. Il s'y démit une épaule » (1).

A la suite de cet accident, on jugea prudent de faire changer d'appartement au vieux prélat, et on l'installa, avec son personnel, dans l'aile du monastère où se trouvait l'infirmerie. Son installation occupait là quatre chambres. L'auteur anonyme du manuscrit nous décrit ainsi la pièce habitée par Soanen : « Sa chambre est d'une grandeur raisonnable, entourée de cloisons de bois. Des planches y tiennent lieu de pavé. La cheminée est telle qu'on en voit dans les anciens châteaux ; on l'a rétrécie par en bas, sur le modèle des nôtres, boisée en entier, et sur laquelle on voit un tableau plus long que large, représentant, je pense, le mystère de l'Annonciation. Cette cheminée laisse, de chaque côté, en avançant dans la chambre, des enfoncements dont on a profité pour mettre, dans l'un, du bois, et faire de l'autre la chapelle du prélat, qui se trouve derrière son bureau. Elle est simple, et si petite que le prêtre, quand il est au bas de l'autel, se trouve à la porte, et qu'on est obligé de mettre le livre en dehors du maître-autel, sur un pupitre attaché à la muraille. C'est là l'unique chambre du prélat, où il mange, où il travaille, où il prie Dieu, où il reçoit son monde. Je ne parle pas d'une petite garde-robe qui est près de son lit, faite seulement depuis quelques années, et donnant dans la chambre de ses domestiques, sans qu'il y ait, à ce que je crois, de porte de communication qui seroit cependant nécessaire... Voici l'inventaire des meubles que j'ai vus dans la chambre : ce sont les plus riches que la communauté ait pu lui prêter :

» Une tapisserie de verdure, sur laquelle on a placé les por-

(1) « La clavicule a été disloquée, écrivait l'évêque le 6 octobre 1732, et le rhabilleur champêtre croit me l'avoir remise. J'y sens néanmoins de la douleur en certains mouvemens du bras, et en chaque changement du tems. » (*Vie et lettres de Soanen*, p. 479).

traits de Mgr de Montpellier et du saint Diacre, accompagnés de différentes estampes, encadrées sous verre. L'une représente la Bulle fulminée, et l'autre l'appel de la Sorbonne. Les deux autres sont des fleurs en broderies. Outre cela, quelques fauteuils de tapisserie, un lit de même à quenouilles, avec une couverture d'indienne, sur lequel on voit durant le jour un grand carreau qui sert à mettre sur les pieds du st prélat pendant la nuit. Quelques livres par terre, dans un coin ; un bureau couvert de maroquin, mais de bois blanc, de même qu'une grande armoire et un prie-Dieu couvert à moitié d'un reste de vieux tapis... On voit aussi un portrait du saint Diacre, et le prélat a fait enchâsser dans son anneau pontifical un morceau de la chemise de ce Bienheureux, qui lui fut donné par M. le conseiller Paris, quand il fut exilé dans l'Auvergne (1).

» Le saint Evêque se lève à cinq heures, été et hiver, fait la prière avec ses domestiques, dit *Primes* avec eux, et l'on termine par une lecture des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Chacun se retire ensuite pour réfléchir sur ce qu'il a entendu lire... *Tierces* se récitent à neuf heures, pour servir de préparation à la messe où le prélat assiste

(1) Le célèbre diacre Pâris était d'une famille originaire de Champagne. Son père, Nicolas de Pâris, était conseiller au Parlement de Paris ; sa mère se nommait Charlotte Rolland. Il naquit à Paris le 30 juin 1690, et mourut le 1er mai 1727. Il avait une sœur, prénommée Marie, qui, en 1709, se maria avec M. de La Grange, conseiller au Parlement. Son frère, dont il est ici question, devint, en 1717, conseiller au même Parlement de Paris ; il était propriétaire de la terre de Muire, près de Reims. (*Vie de M. de Pâris, diacre du diocèse de Paris*, sans nom d'auteur. *En France*, 1738. — Bibliothèque de Clermont, imprimés B. 1347). — Le conseiller Pàris fut relégué à Clermont, par ordre du roi, peu de temps après la fermeture du cimetière de Saint-Médard (1732). Son exil en Auvergne ne fut d'ailleurs pas de longue durée. Plusieurs lettres de Soanen sont adressées à ce personnage qui est mort au mois d'août 1737 (lettres du 18 octobre 1732, 24 février 1734, 3 juin 1735, etc.), et à Mme Pâris, le 28 août 1737.

Pierre Boyer, oratorien, né à Arlanc en 1677, mort à Paris le 18 janvier 1755, a pareillement écrit une vie du diacre Pâris, sous le titre : *Vie d'un parfait ecclésiastique*, 1731, in-12 (Aigueperse, *Dict. hist. des personnages d'Auv.*, Clermont, Thibaud, 1834).

avec un respect profond, une frayeur toute sainte et une telle ferveur qu'il est impossible que ceux qui le voyent ne se sentent échauffés par le feu qui l'anime sensiblement dans le temps de ces redoutables mystères... On dit *Sextes* à onze heures, qui sont suivies du dîné. Ce saint prélat paraist, en récitant les prières que l'on fait avant et après le repas, plutôt un ange qu'un homme. Il bénit la table avec l'humilité d'un pauvre... Il imite les saints prélats de l'antiquité qui faisoient lire à leur table quelque livre plein d'instruction et de piété, afin qu'en même tems que le corps est nourri d'une viande matérielle, l'âme soit nourrie de la parole de Dieu... Le livre qu'on lisoit, durant le séjour que j'ai fait, estoit l'*Histoire des empereurs*, par M. de Tillemont. S'il y a des étrangers, on s'entretient de choses aussi saintes que celles que l'on lisoit. Après une demi-heure de conversation, tout le monde se retire pour laisser reposer le saint Evêque...

» Les occupations du soir sont les mêmes que celles du matin. Il dit *Nones* à trois heures, *Vespres* et *Complies* à cinq. Si le tems le permet, il va se promener, soupe à six heures, et fait la conversation jusqu'à huit, qu'il dit pour le lendemain *Matines* et *Laudes*. Elles durent une heure...

» M. de Senez vouloit, au commencement de son exil, assister à tous les offices de la communauté, mais on eut soin d'arrester son zèle, à cause du grand froid qui est dans cette petite ville, encore plus sensible à l'église qu'ailleurs. Il se contente donc d'y aller les dimanches et les festes, à Vespres et à la Grand'Messe. Sa place est la première stalle à main gauche, de l'autre côté de l'abbé. Son aumosnier est en surplis dans les stalles d'en bas. Les autres jours, il dit son office avec cet ecclésiastique et ses domestiques... »

Le pèlerin qui nous fait une description si minutieuse du logis et du genre de vie du vieil évêque, nous donne sur son régime alimentaire des détails non moins circonstanciés.

« Il prend le matin une tasse de chocolat (1). On sert à

(1) Les fidèles se faisaient une gloire de fournir son chocolat à l'évêque, comme il résulte de ce passage d'une lettre adressée par Soanen à l'un

midi une soupe, un bouilli, une entrée. Le soir, du rôti et une entrée. Un dessert à dîné et à souper, qui varie selon les saisons. Celui du saint prélat est une compote de pommes. S'il y a des étrangers, il fait donner un plat de plus et augmenter les autres... Il fait gras tous les jours d'abstinence, confus de ne pouvoir suivre l'Eglise dans sa pénitence, car on l'a vu, les premières années de son exil, qu'il avoit quatre-vingts ans, faire maigre exactement et jeûner les vendredis et les samedis. Sa collation étoit, ces jours-là, deux onces de pain dans une soupe faite avec quelques goutes d'huile. On se souvient encore avec édification des petites altercations qu'il avoit avec son cuisinier à qui il deffendoit rigoureusement de servir de la volaille...

» Il mange sur la fayance. S'il a quelque argenterie, comme des couverts, un gobelet, une écuelle, deux paires de flambeaux, c'est tout.

» Sans sa croix pectorale qui est en or, vous le prendriez pour le plus simple curé de nos campagnes. Sa soutane est d'un drap commun ; ses bas paraissent très grossiers. On ne le voit porter ni cordon ni ceinture d'or. Un jour une personne voulant avoir par respect pour lui quelque chose qu'il eût porté et surtout le camail dont il s'étoit servi il y a 43 ans, le jour de sa consécration, elle en fit faire un très beau qui fut mis à la place du vieux. Le saint évêque s'en aperçut trop tard, et le trouvant peu convenable à la vie pauvre dont il fait profession, et à ses cheveux blancs, il ne put, en le voyant, s'empêcher de rougir..... »

L'évêché de Senez rapportait douze mille livres et le Con-

d'eux, le 3 décembre 1738 : « Je crois toujours devoir mon embonpoint et ma santé au bon chocolat que je reçois de vos mains » (*Lettres*, t. II, p. 586). Des dames et des demoiselles, ses admiratrices, lui tricotaient des bas, et Soanen écrivait à l'une d'elles, le 9 septembre 1735 : « Une ombre d'été qui, cette année, n'est venue pour nous que dans l'automne, m'a permis de faire encore usage de vos bas. Je ne les ai reçus que depuis peu de jours. Ils sont beaux, et par la finesse de la laine, et par la délicatesse de la façon, mais tout ce qui en fait le prix à mes yeux, c'est la main et le cœur qui les offre. » (*Ibid.*, p. 391.)

cile d'Embrun avait décidé, par une sentence, que les deux tiers reviendraient à l'évêque et qu'un tiers serait attribué au grand vicaire administrant le diocèse. L'exilé avait donc annuellement à sa disposition une somme de 9,000 livres, sans compter les dons dus à la piété de ses fidèles (1). Peut-être la « boîte à Perrette » fournissait-elle aussi son contingent (2). Avec ces diverses ressources le prélat entretenait sa maison et faisait d'abondantes aumônes : « Il nourrit chaque semaine douze pauvres de La Chaise-Dieu et les habille quand il est nécessaire. Ce qu'on leur donne est distribué le dimanche..., et cependant le saint évêque n'est payé que d'ingratitude de la part des trois curés de la ville. Ils devroient venir de tems en tems le remercier du soin qu'il prend de leurs pauvres, et à peine viennent-ils le voir le premier jour de l'année... Dira-t-on que sa naissance, où il n'y a rien qui puisse le relever selon le monde, a contribué à son amour de la pauvreté ? Car vous savez peut-être qu'on le dit fils d'un procureur de Riom qui eut trois enfants : notre saint évêque et deux filles, dont l'une est entrée en religion et l'autre s'est mariée. Une des deux et leur père sont morts très âgés. J'avoue que si M. de Senez n'estoit évêque que depuis quelques années on pourroit attribuer à sa naissance son amour pour la pauvreté. Mais tout le monde ne sçoit-il pas qu'il l'est depuis plus de 40 ans? Qui l'a donc empêché d'aimer le faste? Les exemples lui manquoient-ils ?... Convenons donc que

(1) Parmi les plus généreux donateurs nous citerons particulièrement le cardinal de Gesvres. (Voir *La vie et les lettres de Jean Soanen*, t. II, p. 715 et 756). — Léon Potier de Gesvres était abbé de Bernay et de Saint-Géraud d'Aurillac. Il fut créé cardinal en 1719 par le Pape Clément XI, et nommé en 1694 archevêque de Bourges. Il remit en 1729 son archevêché en échange de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et mourut à Paris le 12 novembre 1744.

(2) Après la fermeture du cimetière de Saint-Médard, le 27 janvier 1732, il se forma, en vue de la continuation des miracles, une sorte de société qui eut ses chefs, ses règlements, ses exercices méthodiques et son trésor. Cette caisse commune s'appelait « la boîte à Perrette », du nom de la servante de Nicole qui en fut la première dépositaire. Constamment entretenue, cette caisse possédait 1,100,000 livres en 1778.

c'est par vertu qu'il a toujours pu dire avec l'apôtre : *Je sais vivre pauvrement* (Philip. 4, 12). »

VI

Les secrètes affinités existant entre le calvinisme et le jansénisme, affinités que nous avons déjà signalées, apparaissent d'une façon toute particulière dans les premières pages de l'intéressante relation qui nous a permis de pénétrer dans la vie intime de Soanen exilé.

Notre pèlerin, qui était de Montpellier, partit de cette ville le 11 juin 1739, pour se rendre à La Chaise-Dieu. « On compte, écrit-il, entre ces deux endroits (de Montpellier à La Chaise-Dieu), 36 lieues qui en valent 60 de celles de Paris. La route est la même que celle du Puy. Les chaises risquent beaucoup en y passant. Elle est plus praticable en litière ou à cheval, excepté à un seul endroit où il est plus prudent de mettre pied à terre. Je veux parler de la fameuse côte de Bayac, très dangereuse au retour. Vous marchez presque toujours au milieu des montagnes (1). La plupart sont couvertes de châtaigniers fort hauts dont l'ombre n'est pas un petit soulagement dans cette saison. On en voit pendant cinq lieues qui forment de chaque côté comme des allées ; on diroit qu'on se promène dans un jardin. C'est la ressource de ce pays si misérable que le peuple est obligé de faire du pain de châtaignes. Pour ce qui est des plaines, elles n'offrent à la vue que des oliviers et encore plus de mûriers qui sont d'un grand revenu. Joignez à cela plusieurs bois d'une grande étendue, surtout à l'approche de La Chaise-Dieu, et vous commencerez à vous former une idée de cette route... »

De passage à Alais, où était alors un évêché érigé à la fin du XVIIe siècle par Innocent XII, le voyageur remarque un séminaire et un collège « dans lesquels la jeunesse est

(1) Les Cévennes.

confiée à des Avignonois qui ne manquent pas d'inspirer à leurs élèves des sentiments ultra-montains. » Dans cette même ville « réside le sieur Bridenne dont les Nouvelles ecclésiastiques parlent quelquefois. Il est un des neuf missionnaires que l'évêque nomme pour la conversion des huguenots de ce diocèse, où ces boute-feux ne cessent de souffler le schisme. Ils l'auroient déjà mis en combustion sans le caractère doux et paisible de l'évêque (Mgr Davejean). Le sieur Bridenne a eu depuis peu une pension de 1,000 livres sur l'évêché de Fréjus, le prix et la récompense de ses déclamations fréquentes contre les appelans. »

A Chambrigau, dans le diocèse d'Uzès, il rencontre une procession du Rosaire qui « commençoit par dix grandes filles dont une portoit la bannière. Leur marche étoit modeste, chacune portoit un grand voile blanc qui touchoit presque à terre par derrière. » Et notre appelant, à l'âme quelque peu calviniste, de s'écrier : « C'est de l'invention du curé qui aime à frapper les yeux de son peuple par de tels spectacles, au lieu de le nourrir de la parole de Dieu. »

Au Puy, où il arrive après sept jours de marche, il constate que les rues sont malpropres, les maisons mal bâties, excepté celles de la haute ville où demeure la noblesse.

Il paraît que les femmes du Puy étaient alors dans l'usage de porter une sorte de voile blanc appelé *minime*. « Comme les premiers chrétiens, au rapport de saint Clément d'Alexandrie, affectionnoient les habits blancs en signe de l'innocence baptismale, les femmes de cette ville aiment aussi beaucoup de porter le minime en l'honneur de la Sainte Vierge à qui elles sont voüées, en sorte que vous avés beaucoup de peine à les distinguer. » Parlant de la Cathédrale, le voyageur s'exprime ainsi : « Cette église qui paraist ancienne est petite, noire, sans symétrie. On y entre par le milieu, comme si on vouloit sortir d'une cave (*sic*). L'erreur populaire, dont le clergé même est imbu, c'est qu'elle a été dédiée par les anges. Le sanctuaire est un demi-cercle assez bien orné. Il y a trois autels, un de chaque côté, dans l'enfoncement de la muraille,

et le maître-autel qui est à la romaine. » Mais voici où, à l'occasion du culte de la Vierge, commencent à percer les idées du protestantisme : « La place du Saint-Sacrement dans nos églises est occupée dans celle-là par une statue de la Sainte Vierge très fameuse dans le païs, de la grandeur de la moitié du bras, et revestue d'un habit prétieux. On ne sçauroit rendre à la mère de Dieu plus d'honneurs extérieurs que dans ce temple. On y vient de toutes parts recourir à son intercession.

» Vous trouvés des pèlerins priant Dieu très dévotement à quelque heure du jour que ce soit. Sans parler des cierges qui sont sur l'autel, il y a quinze lampes attachées à la grille du chœur, fermée seulement par en bas, qui brûlent continuellement. On y dit une infinité de messes et on en a fondé une solennelle pour chaque jour. Cette dévotion extérieure est-elle vraiment solide et conforme à l'esprit de l'Evangile ? Est-on aussi zélé à garder la loi de Dieu et à avoir l'esprit de Jésus-Christ qu'à rendre à sa mère des hommages ?... Il est bien à craindre que tout cela ne soit un corps sans âme et qu'on ne mérite ce reproche de Jésus-Christ : Ce peuple m'honore des lèvres et son cœur est bien éloigné de moi... »

D'après notre pèlerin, « rien n'est moins édifiant que les chanoines de cette cathédrale. » Comment pourrait-il en être autrement ? Ils sont partisans de la Bulle ! « Ils ont délibéré capitulairement de ne point assister, le jour de la Pentecôte, au sermon qu'un confrère du Père Viou, jacobin (1), devoit prêcher dans leur église... Et cette décision fut scrupuleusement exécutée. » On comprend dès lors que pour notre janséniste ces chanoines là étaient « rien moins qu'édifiants. »

Le trésor de Notre-Dame du Puy est riche en reliques, « mais ces reliques sont fort suspectes et le peuple crédule et aveuglé s'estime cependant heureux de les posséder, encore qu'il ne fait aucun cas du Nouveau-Testament, le véritable

(1) Janséniste avéré.

trésor d'un chrétien, plus précieux que tous ceux de la terre... »

Ces réflexions sur le culte de la Vierge, sur le culte des reliques, sentent fortement, ce nous semble, les doctrines de l'Eglise réformée, et cette charge poussée, dans les lignes suivantes, contre certains usages des évêques catholiques, n'est-elle pas également significative? « Je remarquai sur ma route deux maisons épiscopales, semblables à ces superbes hôtels que l'on voit à Paris... Oui, les maisons de nos évêques sont plutôt maintenant des palais, et ce sont eux-mêmes qui, craignant de le laisser ignorer aux fidèles, nous l'apprennent à la fin de leurs mandements : *Donné dans notre palais épiscopal*... Mais le saint évêque que j'allois voir s'est toujours distingué de ses confrères sur cet article comme sur bien d'autres. Lisez ses instructions pastorales, ses ordonnances, ses mandements. Vous verrez tout daté de sa *maison épiscopale*, jamais de son *palais*. Exact observateur des canons dans les moindres choses comme dans les plus importantes, il a toujours évité de se servir d'une expression que l'on pardonne à un prince temporel, mais qui doit estre bannie de la bouche d'un ministre d'un Dieu si pauvre qu'il n'a pas eu où reposer sa teste. »

Cet excellent réformateur, si plein d'idées de détachement et de pauvreté, se départait cependant quelque peu de sa rigueur quand l'événement venait mettre ses principes à l'épreuve. Il ne voulait point de palais, mais il ne dédaignait pas un bon gîte : qu'on lise plutôt les lignes suivantes où son esprit de mortification ne brille pas, il faut bien le reconnaître, d'un éclat très pur.

« J'arrivai à La Chaise-Dieu le 18 de juin... Je marchois depuis huit jours d'un pas très lent, la plupart du tems au milieu des ardeurs du soleil. Le guide que je pris du Puy à La Chaise-Dieu me fit égarer... Je fus témoin, la première nuit de mon arrivée, d'un orage meslé de gresle et de tonnerres épouvantables. On m'avoit indiqué le premier cabaret qui se trouve en entrant dans la ville comme celui où je ne

pouvois manquer d'être bien. Une seule chose manquoit dans la chambre la moins mauvaise qu'on me donna : c'est qu'il n'y plût pas. Je ne m'en apperçus qu'au milieu de l'orage dont je viens de parler. Il avoit changé mon lit en un bain. Je ne sçavois que devenir. La Providence qui n'abandonne jamais les siens, comme l'on dit, m'envoya le maître de la maison. Il eut pitié de moi et fit ce qu'il put pour me mettre en état de reposer. Mais comme l'orage continuoit, la crainte de me trouver dans de nouveaux embarras et l'impatience de quitter un si mauvais gîte furent plus forts que le sommeil, quelque besoin que j'en eusse. Le saint Prélat eut la bonté, le lendemain, de m'indiquer l'enseigne du Saint-Esprit où l'on est bien, et dont l'hôtesse, qui respecte le Prélat, se fait un plaisir de recevoir ceux qui viennent le voir... Quelle santé parfaite tenant du prodige dans un homme de quatre-vingt-treize ans ! soutenue par un appétit et un sommeil si profond que M. de Senez n'entendit pas l'orage qui réveilla toute la ville. Il n'entendit pas non plus les cloches de l'abbaye qui ne sont pas loin de sa chambre et dont le bruit qui dura longtemps n'est pas petit. Nous lui fimes le lendemain notre compliment sur une si bonne santé. »

Hélas ! ces compliments devaient se changer, quelques jours plus tard, en condoléances. Le mardi, veille de saint Jean, l'évêque de Senez était frappé d'apoplexie. « En se mettant au travail, après la prière du matin, il se plaignit de quelques éblouissemens. Il croioit écrire, quoique la main fût éloignée du papier. Il begayoit extremement. Sa bouche fut tournée quelques momens, le pied et la main droite ne pouvoient faire leurs fonctions. Cependant il ne perdit pas connoissance, comme le bruit s'en est répandu. » Le médecin qui résidait à La Chaise-Dieu étant mort depuis quelque temps et n'ayant pas été remplacé, on dut, dans la nuit du 23 au 24 juin, aller chercher du secours à Issoire et en même temps on manda M. Bourlin (1), médecin à Riom, « aussi

(1) Antoine-Amable Bourlin, le médecin de Soanen, était le fils d'Amable Bourlin qui jouissait d'une certaine notoriété médicale, en Auvergne,

pénitent qu'attaché au saint Evêque et à la vérité. » Les praticiens arrivèrent successivement à La Chaise-Dieu, le 25 et le 26 juin. Le 28, un mieux sensible se manifesta dans l'état du malade, et M. Bourlin parla d'envoyer ce dernier aux bains de Balaruc, près de Montpellier, et de faire des démarches en haut lieu pour un séjour à Riom, afin d'activer le rétablissement. Les difficultés de transport, l'extrême faiblesse du vieillard, ne permirent pas de donner suite à ces divers projets. Cependant l'amélioration persistait et l'Evêque put recevoir une famille qui, après une saison à Vichy, avait décidé de rendre visite à l'exilé, et était arrivée à La Chaise-Dieu dans deux litières. « Le saint Prélat eut, durant six jours, plusieurs conférences avec ces pieux pèlerins, leur donnant, comme il put, car il bégayoit extrémement, les avis qu'il crut nécessaires pour le règlement de leur vie. »

L'auteur de la narration à laquelle nous avons fait tous les emprunts qui précèdent et où nous puiserons encore quelques renseignements sur La Chaise-Dieu et son antique abbaye, quitta Soanen « le lendemain de la feste de saint Pierre, après un séjour de douze jours. »

Inutile de reproduire ici tous les élans de son cœur, toutes ses enthousiastes actions de grâces ; on en aura une idée par ces deux ou trois passages que nous citons à titre de curiosité : « O heureux jours, pendant lesquels j'ai écouté un si grand maître en Israël, ne reviendrez-vous jamais ! Quand pourrai-je m'asseoir de nouveau aux pieds du Chrysostôme de notre siècle pour l'entendre ! O mon âme, conserve avec soin les paroles pleines de grâce, de sagesse et d'onction qui sont sorties de sa bouche ! . . J'ai pu m'associer à ce grand nombre de pèlerins qui font le voyage de cette Terre-Sainte. J'ai pu pénétrer jusqu'au tabernacle où est caché dans le

au XVIIe siècle. Antoine-Amable Bourlin s'intitulait « médecin ordinaire du roi, correspondant de l'Académie de Toulouse. » Il vivait encore en 1756. Son petit-fils, Jean-Antoine Bourlin, dit Dumaniant, acteur et auteur dramatique assez connu, est mort à Paris, en 1828.

secret de votre visage, ô mon Dieu, le saint qui fait l'admiration des hommes, des anges et de vous-même... O monastère qui possédez ce vase d'élection, que votre bonheur est digne d'envie !... O heureuse petite ville (Riom), qui avez donné naissance à un si grand Evêque, vous n'estes pas la dernière parmi les principales villes de l'Auvergne, car c'est de vous qu'est sorti un pasteur qui a conduit une partie du peuple chrétien avec un cœur aussi droit qu'une main sage et intelligente! »

Ces tirades enflammées, ces dithyrambes outrés, montrent assez le trouble des esprits, le délire des imaginations en ces temps de luttes ardentes et passionnées, et, d'autre part, ce vieillard battu de l'épreuve, mais toujours résistant, ce vieillard dont la rébellion semblait grandir à mesure que s'allongeait sa vie, ce vieillard nous donne, une fois de plus, la preuve que, pour les endurcis, le malheur est un maître inutile. Rien n'a prise sur ceux qui tiennent pour infaillibles leurs propres idées, pour indiscutables leurs théories, et qui, dominés, aveuglés par leur amour-propre, refusent d'écouter ce qui pourrait les élever au-dessus d'eux-mêmes et du cercle étroit où ils s'enferment.

Cette vérité, Massillon la reconnut avec une certaine amertume, lui, le doux et conciliant évêque, lui, l'ancien confrère du proscrit, quand il tenta, dans son zèle de pasteur et d'ami, de ramener au bercail la brebis égarée. Maintes fois il essaya d'éclairer celui qui s'intitulait le « prisonnier de Jésus-Christ », et qu'on appellerait plus justement le prisonnier de l'obstination, pour ne pas dire de l'orgueil ; maintes fois il l'engagea, par de touchantes exhortations, à abandonner ses funestes partis pris. « Examinez devant Dieu, lui écrivait-il le 14 janvier 1728, si vous ne prenez pas le change, et s'il est possible que l'Eglise ait canonisé l'erreur, et que vous seul, avec un petit nombre d'adhérents, soyez le défenseur de la vérité » (1). Il lui offrit ses services, sa campagne de

(1) Blampignon, *L'Episcopat de Massillon*, Paris, Plon, 1884, p. 262.

Beauregard ; il songea à obtenir que l'exilé vînt résider à Saint-Allyre de Clermont (1), mais le fier janséniste répondit constamment qu'il se refusait à la moindre faveur.

Dans l'été de 1728, Massillon, en cours de visites pastorales, passa près de La Chaise-Dieu. Le prieur de cette abbaye vint le saluer et lui remit une lettre de Soanen l'invitant à venir le voir, mais l'Evêque de Clermont crut devoir refuser, en prétextant qu'il ne pouvait aller à La Chaise-Dieu parce que ses prédécesseurs avaient été en contestation avec l'abbaye sur le droit de visite. La vérité était que l'auteur du « Petit-Carême », déplorant amèrement la conduite de Soanen et ne conservant plus aucun espoir de lui ouvrir les yeux, voulait éviter les interprétations fâcheuses que l'on pourrait donner à sa démarche. « J'ai M. l'Evêque de Senez dans mon diocèse, écrivait-il, le 29 décembre 1727, au cardinal de Bissy, mais fort éloigné de la ville épiscopale, et dans un pays de montagnes inabordable en hiver. On m'assure qu'il persiste toujours dans le mauvais parti qu'il a pris. Il est bien triste pour l'Eglise, Monseigneur, que des Evêques qui auroient pu l'édifier et l'honorer par des mœurs épiscopales, la scandalisent et l'affligent par un esprit de schisme et de révolte. Je vous avoue que j'en ai le cœur percé de douleur, et j'espère toujours que Dieu nous consolera enfin, et leur fera connaître que la vérité qu'ils cherchent et qu'ils croient aimer, ne peut se trouver dans la séparation et hors la communion du reste des pasteurs » (2).

De cordiales relations avaient cependant jadis existé entre Soanen et Massillon. Lorsque ce dernier fut nommé à Clermont, l'Evêque de Senez en avait témoigné toute sa satisfaction. Dans une lettre qu'il adressait, le 7 août 1717, à une Supérieure de religieuses du diocèse de Clermont, religieuses qu'on avait privées d'un confesseur auquel elles tenaient, Soanen disait : « J'espère que Mgr votre Evêque ne différera

(1) Blampignon, *loc. cit.*
(2) Id. *id.* p. 260.

pas longtemps à recevoir ses bulles et il y a apparence que c'est un des grands articles que M. le duc de la Feuillade, qui va partir pour Rome, demandera fortement à Sa Sainteté. Quand votre Eveque sera venu, comptez qu'il vous rendra M... comme je le demanderay instamment à ce prélat que j'honore tant. » Le 13 mars 1719 il écrivait à ses deux nièces, visitandines à Riom : « Je vous ay recommandéez de mon mieux à Mgr votre Eveque et il m'a répondu là-dessus avec toute la politesse possible. Il me dit en riant qu'il se sent offensé que je luy recommande des personnes qui m'appartiennent, et cela me persuade, mes très chères nièces, qu'il aura pour vous un peu de bonté et qu'il écoutera sur les lieux ce que vous luy direz plus en détail que je ne l'ay fait sur M. B.... pour une première fois. Cet illustre prélat vient d'être reçu dans l'Académie française et a brillé à son ordinaire dans le discours qu'il a fait pour son entrée. Le P. Berard me mande que vous aurez votre Eveque après Pasques, et je le souhaitte comme vous pour le bien de ce grand troupeau et pour votre monastère en particulier. »

Et le 23 juillet 1719, aux deux mêmes : « Je vois que Mgr de Clermont ne s'est point arrêté à Gannat, puisque j'apprends qu'il est allé dîner à Effiat. Je luy écriray au premier jour pour luy rafraîchir la mémoire sur les recommandations que je lui ai faites pour votre cher monastère, pour M. Bonnet et pour vous » (1).

On voit que les deux prélats étaient alors dans les meilleurs termes, dans les plus affectueux rapports. Cependant, Massillon qui tout d'abord, en sa qualité d'Oratorien, avait été rien moins qu'ultramontain, très lié avec le cardinal de Noailles et avec l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, tous deux fortement « quesnellistes », Massillon s'était rap-

(1) Lettres Féry d'Esclands. — Massillon avait pris possession de son évêché le 29 mai 1719, lundi de la Pentecôte. Il retourna à Paris au mois d'octobre suivant et ne revint se fixer définitivement dans son diocèse qu'en février 1721.

proché des Constitutionnaires, au point que les *Nouvelles ecclésiastiques* affirmaient, dans leur n° du 25 mai 1720, que « le P. Massillon ne se ferait pas aimer parmi ses confrères de l'Oratoire, à cause de la part par lui prise dans l'accommodement ecclésiastique et pour avoir contribué à amener le cardinal de Noailles au but », c'est-à-dire à accepter la Constitution.

La conduite parfaitement orthodoxe du nouvel évêque dans son diocèse, démontra bientôt au parti janséniste qu'il n'y avait pas à compter sur ce pasteur absolument décidé à conduire ses ouailles dans le droit chemin, et, dès lors, la rupture fut complète, la scission définitive, entre Massillon et ses anciens confrères.

VII

A l'époque où le monastère de La Chaise-Dieu reçut pour hôte le vieux Soanen, il y avait dans cette maison trente-six religieux. Tous, ou presque tous, étaient adonnés aux nouvelles opinions et livrés au jansénisme. Ce fut même pour ce motif, paraît-il, qu'on leur envoya l'Evêque de Senez, car on s'était dit que là, du moins, il ne pourrait pas faire de nouveaux prosélytes, puisque toute la communauté partageait ses idées (1). « On n'en a vu aucun, raconte le rédacteur de la relation anonyme, qui n'ait reconnu son innocence, l'injustice de sa condamnation et qui n'ait eu horreur du conciliabule d'Embrun. En 1729, dans une assemblée capitulaire qui se tint au mois d'avril, de vingt-trois capitulans dix-sept signèrent un acte d'adhésion à sa cause qu'ils lui mirent entre les mains. Combien de ma connaissance, me disoit un religieux très digne de foi, qui lui ont remis des actes d'appel

(1) Blampignon, *L'Episcopat de Massillon*, p. 49. — Ant. Vernière, *Journal de Dom Jacques Boyer*, Clermont, Thibaud, 1886, p. 11.

et d'adhésion à sa cause, d'autres des rétractations de la signature du Formulaire ! Je n'ai jamais ouï dire à aucun : je reçois la Constitution. Ils ont toujours paru y être opposés. Je ne sache que le Père Prieur d'aprésent et son prédécesseur qui se soient déclarés autrefois pour la Bulle... Le prélat, les voyant si attachés à sa cause, n'a pas fait difficulté de choisir parmi eux un confesseur. Celui à qui il s'adresse actuellement (Dom Crespat) est un homme respecté, aimé, estimé dans sa congrégation où il a été supérieur plusieurs fois et le seroit encore sans les deffenses du Roi ; homme d'esprit, plein de piété, très bon religieux, ami zélé de la vérité à laquelle il a rendu témoignage dans toutes les occasions... C'est à ce religieux, à qui on m'avoit recommandé, que je m'adressai pour être introduit chez le Prélat. »

Un peu plus loin, notre janséniste continue dans ces termes l'éloge des moines casadiens : « Vous seriés édifié de la manière dont ces religieux font l'office ; avec quelle gravité, avec quelle piété ne sont-ils pas devant le Dieu trois fois saint ! Ils chantent posément ses louanges, gardant exactement la médiante, et donnant à l'esprit le tems d'estre éclairé et au cœur d'estre attendri par le feu dont les pseaumes sont pleins. J'aurois bien souhaité assister à l'office de la nuit que le silence profond de toutes les créatures, la solitude entière en présence de Dieu seul, l'obscurité des objets qui cèdent à la vraie lumière des âmes rendent plus frappant et portent à une prière plus pure et plus fervente, mais la chose ne me fut pas possible, ne logeant pas dans l'abbaye. J'entendis seulement, dès la première nuit, le beau carillon de leurs cloches dont le son approche de celui des cloches de Notre-Dame de Paris. Ils me montrèrent leur trésor où je remarquai, entre autres reliques, le chef de saint Robert, leur fondateur, un bras de saint Thomas, l'apôtre, et un autre de saint Martin de Tours.

» Cette maison si pauvre autrefois qu'elle n'avoit pas de quoi payer le voyage des religieux qui devoient aller recevoir

les ordres, est maintenant très riche (1). Tout le monde attribue ce changement au trésor qu'elle a le bonheur de posséder. M. l'Evêque de Senez, en y venant demeurer, a été pour elle ce que l'arche fut pour Abededom qui attira la bénédiction du Seigneur sur lui et sur tout ce qui lui appartenoit. Dieu a voulu de même récompenser les religieux de La Chaise-Dieu de l'hospitalité exercée envers le saint Evèque par des biens temporels et même spirituels, car le Prieur écrivoit en 1728 que, depuis l'arrivée de M. l'Evêque de Senez, il remarquoit dans sa communauté un redoublement de ferveur et de piété. »

Voici maintenant ce que le pèlerin méridional dit de la petite ville de La Chaise-Dieu et de son abbaye :

« La Chaise-Dieu est une petite ville située en Auvergne, à 18 lieuës de Lion, à 6 lieuës du Puy, entre Clermont et Montbrison, et à deux journées de Riom. On ne la voit que lorsqu'on y est, puisqu'elle est dans une vallée dominée par des montagnes. Il y a quinze cents âmes et trois paroisses (2). On peut la comparer à Senez, en sorte qu'on n'a que transféré d'un village à un autre le saint prisonnier de Jésus-Christ. On y est très pauvre. Il n'y a pas en Auvergne d'habitation plus froide que celle-là. Le feu y est recherché dans toutes les saisons. Je m'y chauffai la veille de saint Pierre, dans le tems qu'il faisoit ici (à Montpellier) beaucoup de chaud. Les vivres y sont à bon marché et le laitage abondant. Cette ville est dans le diocèze de Clermont, mais c'est, dit-on, l'abbé de La Chaise-Dieu qui y exerce la juridiction épiscopale attachée à sa qualité d'abbé. Il nomme à deux cures de la ville et

(1) L'abbaye de La Chaise-Dieu a toujours passé pour riche et puissante, à toutes les époques. Le temps de misère dont parle notre auteur a dû être très passager, car aucune chronique, à notre connaissance, n'en fait mention.

(2) La ville, primitivement, n'était construite qu'en bois. Un incendie, qui dura trois jours, la détruisit en 1426. L'abbé du monastère, Hugues de Blot, aida les habitants à relever leurs maisons, à condition qu'elles seraient construites en pierre, et il fit ceindre de murailles la ville qu'il venait de rebâtir. (Branche, *Les Monastères*).

on s'adresse à lui pour obtenir les pouvoirs de prêcher et de confesser qui ne sont pas toujours donnés à des ministres modérés et pacifiques, car on a entendu des moines déclamer contre le saint Evêque dans l'église de l'abbaye (1).

» Avant que les religieux et l'abbé fussent en procès, celui-ci choisissait parmi eux son grand vicaire, maintenant c'est le prévôt de Brioude, petite ville voisine. Je m'y trouvai quand il ordonna de chanter le *Te Deum* à l'occasion de la publication de la paix (2). Le clergé, composé de sept ecclésiastiques, se rendit dans l'église de l'abbaye pour cette cérémonie. Le prélat y étoit, mais je fus surpris agréablement de ne voir aucun de ces ecclésiastiques se dispenser, malgré leurs préventions, de le saluer en entrant et en sortant. La Confrérie des Pénitents fit de même, et les religieux de l'abbaye n'y manquent jamais.

» L'abbaye qui a donné le nom à cette petite ville, le cardinal de Richelieu l'a eue en commande, et celui de Rohan la possède depuis 1712 (3). C'est un monument de la piété de saint Robert qui vivoit dans le onzième siècle. Revêtu du sacerdoce et effrayé des dangers de cet état, il ne cherchoit

(1) Il va sans dire que c'étaient des prédicateurs de passage, et non des moines de l'abbaye.

(2) La paix avec l'Autriche, conclue par le traité de Vienne.

(3) Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, né le 26 juin 1674, à Paris, où il est mort le 19 juillet 1749. Il était le cinquième fils de François de Rohan et d'Anne de Chabot. Le dernier abbé de La Chaise-Dieu a été encore un Rohan (Louis-René-Edouard), né à Paris le 25 septembre 1734, mort à Estenheim le 17 février 1803. Compromis dans « l'affaire du collier », le cardinal de Rohan fut relégué par Louis XVI en son abbaye de La Chaise-Dieu (1786) où il séjourna peu de temps, car sa famille ayant fait courir le bruit qu'il était fort malade de rhumatismes, le roi permit au cardinal d'aller se soigner aux eaux et de se retirer ensuite à l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours. « Dès qu'on intéressait ses sentiments de charité, écrit un contemporain, l'inspecteur général des mines Monnet, dont nous tenons ces détails, on était toujours sûr de réussir avec le roi Louis XVI. » Le cardinal fut député aux Etats-Généraux de 1789 par le clergé de Haguenau. « Il parut à l'Assemblée, dit Monnet, avec un emplâtre sur l'œil. En voyant cet emplâtre, on se confirma dans la pensée que c'était là une victime de la reine, et ce fut le signal par lequel les mécontents de la reine marquèrent à celle-ci leur haine implacable. » (Mémoires manus. aux Archives de l'Ecole des Mines, à Paris, nº 4688.)

qu'à vivre inconnu, lorsque Racon, évèque de Clermont, lui conseilla de choisir ce désert pour le lieu de sa retraite. Il y assembla, sous le pontificat de Léon IX, quelques compagnons qui s'obligèrent à suivre la règle de saint Benoît. Ce monastère, qui fut quelque temps un chef d'ordre, devint très fameux par la piété des religieux qui répandoient la bonne odeur de Jésus-Christ. Il est très connu dans les annales ecclésiastiques, surtout dans l'histoire du Languedoc.

» Je ne m'arrèteroi point à vous parler de la magnificence de la maison... L'église est avec des bas còtés. Sa nef est peu de chose et imparfaite. Il paroit qu'on a eu dessein, en la commençant, de l'agrandir dans la suite du tems. Le chœur où il y a quarante stalles de chaque còté (1) et, au milieu, le mausolée de Clément VI, bienfaiteur signalé de l'abbaye, est plus grand, à ce que l'on prétend, que celui de Notre-Dame de Paris. Le maître-autel est à la romaine. Outre la lampe, il y a toujours deux cierges qui brulent continuellement devant le Saint-Sacrement. »

Le voyageur nous paraît avoir été peu touché par la beauté imposante et sévère de l'édifice élevé par les soins et grâce aux largesses du pape Clément VI (2). Il appelle bas-còtés les deux nefs latérales, car l'église est divisée en trois nefs que termine à l'orient une seule abside couronnée par cinq chapelles pentagonales. « A voir son vaisseau vide et sombre, écrit M. Dominique Branche, la rude nudité de ses murailles, l'ascétisme dont elle semble empreinte, la religieuse tristesse qui paraît la revètir, nulle part sous ses voutes le signe de la

(1) « *Cent quarante-six* stalles, en bois de chêne noirci par le temps, et d'une délicatesse de sculpture ravissante, garnissent le chœur. » (Dominique Branche.)

(2) Les premiers fondements furent jetés en 1344, sous l'abbatiat de Renaud de Montclar. Il faut lire sur la construction de l'église de La Chaise-Dieu la Notice de M. Maurice Faucon, ancien membre de l'Ecole française de Rome. (Imprimerie nationale, 1885.) C'est une véritable révélation historique du plus haut intérêt. — Voir aussi l'article de M. André Hallays, sur l'église de La Chaise-Dieu, dans le numéro du 8 août 1902 du *Journal des Débats*.

vie, en tout lieu celui de la mort, la méditation et le silence du cloître comme transportés sous ses hauts arceaux, le froid et la solitude du sépulcre comme répandus dans ses vastes nefs, on comprend bientôt que cette église a dû être élevée pour des moines, et par une pensée d'austère spiritualisme. Malgré la disparition des moines, malgré la ruine qui la pénètre de toutes parts, c'est encore le plus beau débris monumental du passé monastique de l'Auvergne, et par cela même d'autant plus précieux et cher à conserver » (1).

VIII

C'était le 25 décembre 1740. Le curé de La Chaise-Dieu (2) était en train de dîner avec un ecclésiastique de ses amis, M. l'abbé Piot, sulpicien, lorsqu'un domestique de l'Evêque de Senez vint le prier, de la part de ce dernier, de venir au plus tôt à l'abbaye, le prélat désirant lui parler. En même temps, le curé était invité à amener avec lui son vicaire et quelqu'autre prêtre de confiance. Le curé et son hôte se lèvent immédiatement de table et se rendent en toute hâte au monastère, accompagnés du vicaire (3). Il était une heure de

(1) Dominique Branche, *L'Auvergne au moyen âge : Les Monastères*, p. 238.

(2) Nous pensons qu'il s'agit ici du curé de la paroisse des Saints Agricole et Vital. Il y avait, en effet, trois paroisses à La Chaise-Dieu avant la Révolution. Celle que nous venons de nommer, qui était *intrà muros*, et les deux paroisses de Saint-Martin et de Notre-Dame-de-Laire, *extrà muros*. (*Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, par Alexandre Bruel, Imprim. nat., 1882, p. 120). — L'église des Saints Agricole et Vital s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle. Le curé de cette paroisse était ordinairement qualifié « curé de La Chaise-Dieu. » Ce curé était, en 1740, Maurice Branche, qui avait succédé à Antoine Bonnaffès, mort le 14 août 1736. Les curés des deux autres paroisses, à la même époque, étaient Jean Belletier, pour Notre-Dame-de-Laire, et, pour Saint-Martin, N. Manin. (*Reg. de catholicité*, aux arch. de la Cour d'appel de Riom.)

(3) Le vicaire était M. Marcon.

l'après-midi. Dans l'antichambre de l'appartement occupé par l'Evêque, ils rencontrent un médecin et un chirurgien s'entretenant avec le prieur et trois de ses moines. Le domestique introduit le curé et ses deux compagnons, mais les moines et les médecins étant entrés à leur suite dans la chambre, le malade fait dire à ceux-ci, par son valet, de vouloir bien se retirer.

Le moribond se montre très affectueux pour le curé. Il lui déclare qu'il veut mourir dans le sein et la communion de l'Eglise ; qu'il rétracte tout ce qu'il a fait, dit ou écrit contre les décisions du Saint-Siège ; qu'il regrette sincèrement d'avoir été si longtemps un objet de scandale ; finalement, il demande au prêtre de recevoir sa confession.

M. Piot et le vicaire sortent de l'appartement, mais quelques instants après, au moment où il va recevoir l'absolution, le prélat les fait revenir, et, en leur présence, il déclare rétracter non seulement son appel de la Bulle *Unigenitus* au futur Concile général, mais encore tout ce qu'il a pu faire, dire ou écrire contre le repos de l'Eglise. Il remet entre les mains du confesseur une cassette destinée au cardinal-ministre (M. de Fleury), et enfin il reçoit l'absolution. On va lui porter le Viatique et l'Evêque voudrait que la communauté assiste à cette cérémonie, mais le prieur répond au curé qui lui fait part de ce désir que, devant la nouvelle attitude du moribond, les moines et lui-même ne paraîtront pas.

Pendant ce temps, M. Piot et le vicaire étaient allés chercher le Saint-Sacrement à l'église paroissiale, et ils revenaient accompagnés du bailli (1), de son lieutenant (2) et de son greffier (3), ainsi que d'un grand nombre de fidèles faisant escorte. A l'entrée du cortège dans sa chambre, Soanen

(1) Robert Marcland, avocat en Parlement, né en 1702, décédé le 14 juin 1752. Il était fils de Guillaume et de Charlotte Nempde du Poyet. (Note de M. P. Le Blanc, arrière-petit-neveu de Charlotte du Poyet.)

(2) Michel Faure, avocat en Parlement, époux de Charlotte Porrat, décédé le 8 octobre 1760 et inhumé dans l'église des Saints Agricole et Vital. (*Reg. de catholicité*, aux arch. de la Cour d'appel de Riom.)

(3) N. Faurot.

se lève sur son séant, se découvre la tête et, tenant un crucifix à la main, une dernière fois il proteste d'une voix forte vouloir mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, uni de sentiments et en communion avec son chef visible et tous ses membres. Puis il reçoit l'Hostie sainte et tous se retirent profondément impressionnés par ce qu'ils ont vu et entendu.

Le lendemain M. Piot partait pour Clermont, et le curé de La Chaise-Dieu, ayant relaté par écrit tous les détails de l'événement, chargeait le Sulpicien de remettre la relation en question au Supérieur du Petit-Séminaire (1).

Voilà brièvement exposés les faits racontés plus au long dans la missive du curé, missive qui fut publiée et imprimée quelques semaines plus tard, accompagnée d'une lettre écrite par M. Rossignol, Intendant d'Auvergne, et confirmant la nouvelle de la rétractation de Soanen.

La lettre de l'Intendant est adressée à l'Evêque de ****, c'est-à-dire à Massillon, selon toutes les probabilités, car avec ce destinataire la publication de la lettre de l'Intendant s'explique à merveille.

Le Supérieur du Séminaire, M. Gigaud, avait depuis longtemps toute la confiance de l'illustre Evêque de Clermont : nous en avons la preuve dans la correspondance de ce dernier avec M. Couturier, supérieur général de Saint-Sulpice (2). L'impression de la relation envoyée par le Curé de La Chaise-Dieu dut très certainement être concertée entre Massillon et M. Gigaud, et la missive de M. Rossignol fut ainsi livrée à la publicité avec le consentement de l'Intendant, cela va sans

(1) Jean-François Gigaud, bachelier en Sorbonne, était supérieur du Petit-Séminaire de Clermont en 1740 (Archives du Puy-de-Dôme, fonds du Grand-Séminaire, liasse 3, cote 6.) — M. Gigaud est mort à Clermont, le 25 avril 1741, âgé de 53 ans. Il fut enterré à l'église de Saint-Ferréol, *alias* Saint-Bonnet, dans une chapelle à l'intérieur du Séminaire. (Gamon, *Hist. mss du Sémin. de Clermont*, à la Bibliothèque du Grand-Séminaire de Montferrand.)

(2) Voir Gamon, *loc. cit.*, et Blampignon, *L'Episcopat de Massillon*, p. 308.

dire. Rien n'est plus plausible que cette supposition ; elle a pour elle toutes les apparences de la vérité (1).

Nous allons maintenant entendre une autre cloche, la cloche janséniste, et forcément nous entendrons un autre son.

Voici, en effet, en quels termes les *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 janvier 1741 annoncent la mort de l'Evèque de Senez : « *De Paris.* — Le vendredi 30 décembre dernier, l'on apprit ici par plusieurs lettres que Mre Jean Soanen, évèque de Senez, avoit terminé (à la fin de la quatre-vingt-quatorzième année de son âge, dans la quarante-cinquième de son épiscopat et dans la quatorzième de son exil) sa longue et glorieuse carrière, par une mort qui ressemble bien à celle des saints patriarches de l'ancienne Loi, et des plus saints Evèques de la nouvelle. L'année dernière, au mois de juin, il avoit eu une attaque d'apoplexie, qui n'affecta nullement sa tête, et qui augmenta beaucoup la grande ferveur de sa piété. Sa santé, depuis cet accident, s'étoit soutenue au delà de ce qu'il étoit permis de l'espérer dans une vieillesse si avancée, et dans un séjour où les jeunes gens les plus robustes ne peuvent quelquefois subsister sans beaucoup altérer leur tempérament. Il sembloit même qu'il y eût dans le respectable vieillard un renouvellement de vigueur, lorsque le lundi 21 novembre il lui prit tout à coup à la cuisse droite une douleur des plus violentes. Le faible secours que l'on put y apporter dans le moment ne le soulagea point, et il perdit absolument et pour toujours l'usage des jambes. Le mal persévéra, mais les douleurs devinrent supportables. Le 28 et les jours suivants, le sommeil et l'appétit, qui ne se

(1) Nous donnons à la fin de ce travail la relation du Curé et la lettre de l'Intendant qui se trouve à la suite. L'imprimé paru à l'époque est aujourd'hui extrêmement rare, les jansénistes ayant, comme on le comprend, poursuivi sa destruction avec la plus grande ardeur. Mais un maître de l'érudition, M. Paul Le Blanc, de Brioude, qui possède dans sa magnifique collection tant de précieux trésors, a bien voulu nous communiquer l'exemplaire dont il est détenteur et nous reproduisons cet imprimé d'une façon littérale. Nous renouvelons ici à M. Paul Le Blanc l'expression de toute notre gratitude.

trouvoient presque point dérangés, donnoient quelqu'espérance. Mais le samedi 10 décembre, une faiblesse considérable, dans laquelle tomba le serviteur de Dieu, détermina à lui donner le saint Viatique. Le R. P. Prieur de l'abbaye le lui administra à la tète de tous ses religieux en robe de chœur, ayant des cierges à la main. L'exhortation du Révérend Père fut édifiante et touchante. Les vertus du malade, spécialement sa tendresse pour les pauvres et son *amour pour l'Eglise*, n'y furent point oubliés. Avant la communion, le testament spirituel de l'illustre malade fut lu par son aumônier, et écouté par tous les assistans dans un grand silence et avec beaucoup d'attention. Après l'administration du saint Viatique, le Prieur poursuivit l'exhortation qu'il avoit commencée, et il la conclut en assurant le saint vieillard de l'attachement et du respect de toute la maison.

» Depuis le 10 jusqu'au 24 et même jusqu'au 25 décembre, le saint Evèque disoit régulièrement l'office canonial avec les personnes qui étoient auprès de lui ; et le seul moyen de le tirer d'un assoupissement plus ou moins grand qui lui est toujours resté depuis cette dernière attaque, étoit de lui proposer la récitation de quelque psaume particulier, ou de quelques heures de l'Office du jour. Dans les derniers jours, l'assoupissement étoit quelquefois si profond, que l'on ne pouvoit venir à bout de réveiller le malade pour lui faire prendre un bouillon. Il n'y avoit alors qu'à dire le premier verset d'un Psaume : le malade aussitôt disoit le second, puis le quatrième, et ainsi de suite jusqu'à la fin ; après quoi, le bouillon étoit pris et l'assoupissement recommençoit...... Comme on lui annonçoit, pour le consoler, que l'on alloit dire dans *un moment* un tel Office : « Puis-je, dit-il, répondre d'un jour, d'une heure, d'un quart d'heure et même d'un moment ? » Cependant rien de fâcheux ne survenoit ; les nuits étoient tranquilles ; l'appétit se soutenoit pendant le jour ; l'esprit étoit sain, la connaissance entière, et la parole assez distincte pour être entendue, en sorte que le médecin lui trouva encore le 20 décembre assez de force pour lui donner une

médecine qui eut tout l'effet qu'on en pouvoit désirer, mais qui, le 21 et le 22, l'affaiblit au point que l'on ne crut pas devoir différer de lui donner l'Extrême-Onction. Le Père Prieur en fit la cérémonie le 22, sur les trois heures et demie du soir, et il l'accompagna d'une exhortation du même goût que celle qu'il avoit faite en administrant le saint Viatique. La faiblesse ou plutôt l'abattement augmenta successivement jusqu'au 25 décembre, à sept heures du soir, que *les forces lui manquant* (comme il est dit d'Abraham), *il mourut dans une heureuse vieillesse et à un âge très avancé, étant rassasié de la vie ;* c'est-à-dire *étant parvenu à la plénitude de ses jours.* »

Dans le numéro du 30 janvier suivant, les *Nouvelles* donnent le testament spirituel de Soanen en date du 28 mars 1735, testament qui aurait été confirmé par lui les 22 mai 1738 et 6 août 1739. L'Evêque déclare, dans l'article premier, « qu'ayant toujours vécu, par la grâce du Seigneur, dans la communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine », il est résolu, « avec le même secours, d'y mourir : croyant tous les dogmes qu'elle croit, et condamnant toutes les erreurs qu'elle condamne ; persuadé qu'elle a reçu, avec le privilège de l'infaillibilité, le dépôt sacré de toutes les vérités nécessaires au salut. »

Rien de plus orthodoxe, comme on le voit ; rien de plus respectueux, rien de plus soumis. Mais attendez : immédiatement après, voici que par une inconcevable contradiction, le testateur affirme que « le décret commençant par ces mots : *Unigenitus Dei Filius,* a été surpris à la religion de Clément XI », et que s'il a été fait appel de cette Bulle au futur Concile, tant par lui que par beaucoup d'autres, « c'est pour la conservation de la doctrine de l'Eglise. » C'est-à-dire, en répétant la parole de Joseph de Maistre, que le jansénisme a l'incroyable prétention d'être de l'Eglise catholique, mais pour se permettre en même temps de se moquer de ses décisions, d'en appeler et de les fouler aux pieds.

La vérité n'est plus promulguée *ex cathedrâ*, mais *ex cathedris* ; l'Eglise n'est plus fondée sur « un roc », mais sur cent, sur mille pierres agglomérées ; il n'y a plus d'unité ; au lieu d'un oracle vivant, on a mille oracles éparpillés ; l'action du Pontife suprême est réduite au rôle d'un président de congrès dont l'infaillibilité consiste à proclamer la décision d'une certaine majorité, après avoir compté le nombre des voix. Le Pape n'est plus « le Veilleur immense, *vigil immensus,* qui veille à la conservation de la vérité dans le monde. » C'est une sorte de petit souverain parlementaire, surveillé par des Conciles, et cassé aux gages s'il n'est pas de l'avis des évêques assemblés. On retrouve bien là l'étroitesse d'esprit des disciples de Jansénius. Ces gens-là n'ont pas assez cru à l'amour de Dieu pour les hommes, à l'amour qui s'est donné et veut se donner toujours, et c'est pourquoi ils n'ont pas cru à l'infaillibilité, car, ainsi qu'on l'a dit, l'infaillibilité n'est après tout qu'une forme de l'amour : c'est la grande aumône, c'est le grand don de Dieu fait à l'intelligence humaine, faible et chancelante (1).

IX

La nouvelle de la rétractation de l'évêque de Senez souleva, comme bien on pense, les plus violentes protestations dans le clan des appelants. « Vous entendrez parler, disent les *Nouvelles* du 30 janvier 1741, d'une lettre infâme et horrible qui a été faite ici (à Bordeaux), et qui s'y débite avec un grand éclat, sous le titre de *Rétractation de M. l'évêque de Senez.* Il seroit très inutile de vous faire l'analyse de ce misérable écrit. Vous le verrez sans doute. On assure que les Jésuites en ont pris 4.000 exemplaires pour envoyer dehors... Tous ceux auxquels on a occasion d'en parler, restent con-

(1) Léon Gautier, *L'Infaillibilité devant la raison, la foi et l'histoire :* Paris, Palmé, 1870.

vaincus de l'impudence de ces horribles calomniateurs et faussaires insignes. Les fabricateurs de cette chimérique *Rétractation* n'ont pas craint d'y joindre une prétendue lettre de M. Rossignol, intendant d'Auvergne, par laquelle ils veulent rendre ce magistrat garant de leur calomnieuse manœuvre. Comment ne rapportent-ils point aussi une lettre des 35 religieux de La Chaise-Dieu qui, après avoir entendu la lecture du testament spirituel de M. de Senez, et ayant été témoins de sa persévérance dans ses sentiments jusqu'à la mort, attesteroient qu'il s'est rétracté ?... »

Edifié comme nous le sommes sur l'état d'esprit des moines de La Chaise-Dieu, au moment où se passaient ces événements, nous avouons ne pas être très touché par le défi du gazetier janséniste : avec le témoignage de ces intrépides appelants, quel bon billet aurait la critique historique ! Mais ce qu'il y a de piquant dans l'affaire, c'est que les Jésuites accusés, comme on vient de le voir, d'être les auteurs de la relation, déclarent, le 20 février 1741, dans leur journal appelé le *Supplément*, ne pas croire à la rétractation. Pour eux, Soanen « est mort dans son obstination ». Cette attitude de leurs adversaires démonte quelque peu les Jansénistes, et ils se demandent, dès lors, « de quelle main a pu partir un pareil libelle ? S'il venoit des Jésuites, leur Supplément y auroit-il donné un démenti si formel ? L'esprit le plus fécond en conjectures s'épuiseroit vainement pour trouver le nœud de ce ténébreux mystère. » Cependant, plutôt que d'admettre la véracité du fait, il faut de toute nécessité trouver un faussaire, et l'on revient à la Compagnie de Jésus qui, « selon son usage et ses principes, voudra faire valoir alternativement les deux libelles (la rétractation et le *Supplément*), et s'en servir selon les occurrences, tantôt pour persuader que M. de Senez s'est rétracté, tantôt qu'il est mort dans son obstination » (1).

Dans le *Supplément* du 20 mars, les Jésuites reviennent sur

(1) *Nouvelles* du 17 avril 1741.

la lettre du curé de La Chaise-Dieu et ils affirment qu'elle est l'œuvre d'un janséniste « qui l'a fait imprimer à Bordeaux chez un libraire nommé Le Brun, et qui n'a point quitté l'imprimerie jusqu'à ce que l'édition fût faite et qu'il n'en eût 500 exemplaires qu'il a emportés avec lui. » Mais pourquoi et à quelle fin, demandent les *Nouvelles ecclésiastiques*, ce janséniste aurait-il inventé cette lettre ? (1) « Sans doute, répondent les écrivains du *Supplément*, afin que la rétractation passe pour être de quelque constitutionnaire, et alors les catholiques seroient par là convaincus de faux, lorsqu'on sauroit comment M. de Senez est mort. Voilà de quoi le parti (janséniste) est capable, et jusqu'où il porte la malignité. On y fabrique le faux et on le publie dans la vue qu'il sera attribué aux catholiques et qu'ils en porteront la haine. Il n'y a que l'erreur qui puisse inspirer de si indignes manœuvres » (2).

Ces lignes démontrent d'une façon péremptoire que les Jésuites ne croient pas à la conversion de l'évêque de Senez. Cependant leurs adversaires ne persistent pas moins à les accuser d'être les instigateurs de la nouvelle et, en désespoir de cause, ils accusent d'avoir été leur instrument un Jacobin qui serait, paraît-il, en grande liaison avec les Pères : « Au reste, on prétend à Bordeaux, poursuivent les *Nouvelles*, qu'un jacobin de cette ville-là même est auteur de la pièce en question. Ce qu'il y a de certain, disent les lettres qui nous ont été communiquées, c'est qu'on a vu le manuscrit entre les mains de ce religieux. Quelques Jésuites ont reconnu et déclaré que la pièce étoit controuvée ; d'autres, cependant, en ont pris et distribué quelques exemplaires, mais cette contradiction apparente a un point de réunion dans les principes de sagesse et de politique de la société. On soupçonne que le jacobin n'a été dans cette affaire qu'un enfant perdu que les jésuites ont livré au public pour se réserver le droit de mieux accréditer le mensonge, et aussi, sans doute, pour avoir lieu de parler comme ils font dans leur *Supplément*. Ce

(1-2) *Nouvelles* du 17 avril 1741.

jacobin est, à ce qu'on assure, le Père Vincent, qui est en grande liaison avec les Jésuites » (1).

Comment percer « ce ténébreux mystère », pour employer l'expression du gazetier ? Les Jésuites affirment leur incrédulité à l'égard de la rétractation. D'autre part, ce ne sont pas, à coup sûr, les Jansénistes, quoi qu'en disent les rédacteurs du *Supplément*, qui ont mis la nouvelle en circulation ; la lettre est-elle donc l'œuvre personnelle du P. Vincent, ou bien a-t-elle été réellement écrite par le curé de La Chaise-Dieu, et les faits qui y sont relatés seraient-ils exacts ?

C'est vrai, l'imprimé ne porte pas de signature, pas de nom d'imprimeur, il ne mentionne pas le lieu de l'impression, toutes choses qui pourraient corroborer l'authenticité des faits rapportés, mais il faut se rappeler que le cardinal de Fleury, dans le but d'empêcher le flot montant des écrits suscités par les querelles religieuses, avait édicté des règlements extrêmement sévères contre les auteurs, les imprimeurs et les colporteurs. Le 10 mai 1728 il rendit une déclaration aux termes de laquelle tout imprimeur convaincu d'avoir imprimé des « mémoires, lettres, nouvelles ecclésiastiques ou autres ouvrages » relatifs aux disputes, serait condamné, pour la première fois, au carcan, et, en cas de récidive, aux galères. Précédemment, au mois de février 1727, un arrêt du Conseil avait notifié que les libraires ou imprimeurs qui publieraient quoi que ce fût sans autorisation, seraient destitués de leur profession, que leurs presses seraient confisquées, leurs boutiques murées, et qu'ils payeraient, en outre, 3.000 livres d'amende. Le carcan et les

(1) Le lieu où s'imprimaient les *Nouvelles ecclésiastiques* a été longtemps inconnu. Cette célèbre gazette a, sous l'ancienne monarchie, défié les recherches de la police pendant nombre d'années et on ne put jamais en arrêter l'impression. M. l'abbé Bertrand, le savant bibliothécaire du Grand-Séminaire de Bordeaux, nous apprend, dans une note qui figure à la page 145 du tome III[e] de son très remarquable ouvrage *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, Paris, Alph. Picard et fils, 1900, 3 vol. grand in-8°, que les presses du journal étaient établies dans les caves du presbytère de Givry-sur-Aisne, canton d'Attigny (Ardennes).

galères étaient également réservés aux colporteurs appréhendés. En outre, la police pouvait à toute heure entrer à l'improviste dans les imprimeries, dont la porte ne devait être fermée que d'un simple loquet, et où toute autre issue était formellement interdite (1).

Dans de pareilles conditions, la plus vulgaire prudence commandait l'anonymat aux auteurs et aux imprimeurs ; toutes les précautions imaginables étaient amplement justifiées.

Cependant il y a plus encore, pour expliquer l'anonymat de la publication qui nous occupe. Si réellement Massillon, comme il est permis de le croire, a participé à cette œuvre, on comprend très bien que fatigué, âgé, infirme (2), le grand évêque ne se soit nullement soucié de paraître mêlé à cette affaire, et pour lui éviter tout ennui, pour le soustraire à toute espèce d'attaques de la part des Jansénistes, ceux qui s'occupèrent de faire connaître la rétractation de Soanen agirent fort loin de Clermont, à Bordeaux, dans le but évident de dépister leurs adversaires.

Pour nous, la lettre de l'Intendant d'Auvergne, M. Rossignol, donnée à l'appui du récit, ne saurait être considérée comme apocryphe. On ne se fût pas permis, à cette époque, d'usurper ainsi la prose et la signature d'un Intendant. On avait encore, en ce temps-là, le respect de l'autorité ; on en avait au moins la crainte, et à bon droit, car l'autorité aurait recherché et puni les auteurs d'un tel faux, et nous ne voyons pas, dans les documents contemporains, que M. Rossignol ait dénié cette lettre et ordonné des poursuites. Quant à croire que l'Intendant a été de connivence dans une manœuvre destinée à tromper le public et à propager un mensonge, ce serait faire à ce haut fonctionnaire une injure que n'autorise en aucune façon ce que nous savons de son caractère loyal,

(1) Voir Félix Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, Paris, Plon, 1878, p. 49.

(2) Massillon est mort vingt-un mois plus tard, le 28 septembre 1742, à l'âge de 79 ans.

de son administration consciencieuse et éclairée (1). Si l'on admet, d'ailleurs, que cette lettre a été écrite pour Massillon, comme tout semble l'indiquer, pas n'est besoin de s'attarder davantage à démontrer qu'elle n'est pas un tissu de faussetés.

Au surplus, qu'on lise avec attention le récit du curé. Il est fait très simplement, naïvement même, on peut dire. Un souffle de sincérité y circule ; on sent que tout cela est vrai, car il y a tels détails, si cette relation n'est qu'un roman, qu'il était parfaitement inutile d'inventer pour donner un semblant de vérité à la narration.

Pourquoi imaginer deux prêtres en train de dîner quand on vient les quérir de la part de l'évêque ? Pourquoi la rencontre des moines causant avec les médecins dans l'antichambre du moribond ? Et la visite des deux étrangers ? Si les faits sont exacts, on comprend que le narrateur, contant la chose par le menu, n'ait absolument rien négligé, aussi bien ce qui pouvait corroborer son récit que ce qui était tout à fait oiseux ; mais si cette relation n'est qu'une fiction, pourquoi tous ces petits incidents qui n'ont rien à faire avec la rétractation ?

Et puis, si l'accompagnement du Saint-Sacrement par le

(1) Bonaventure-Robert Rossignol, seigneur de Balagny, fut Intendant de la province d'Auvergne de 1734 à 1750. Il passa ensuite, en la même qualité, à Lyon où il mourut le 26 février 1754, à l'âge de 58 ans, et fut inhumé dans l'église d'Ainay. C'était un lettré, ami des savants. Il favorisa de tout son pouvoir, en 1747, la formation de la Société littéraire de Clermont, devenue l'Académie des Sciences, Lettres et Arts. (Voir Francisque Mège, *L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, ses origines et ses travaux*, Clermont, Thibaud, 1884.) — Marié en premières noces à Marie-Geneviève Pollard de Villequay, qui mourut à Paris le 11 janvier 1729, il épousa en secondes noces Anne-Marie de Bernage, sœur de M. de Bernage de Vaux, Intendant à Moulins. Mme Rossignol de Bernage était une musicienne distinguée. Une plaquette in-4° de quatre pages, qui lui est dédiée, imprimée à Clermont en 1744 chez Pierre Boutaudon, et intitulée : « Les Dieux tutélaires de l'Auvergne ; divertissements avec une ouverture, chœurs et symphonie variée, » la présente comme ayant « un goût et des talens parfaits en musique. » M. P. Le Blanc possède un exemplaire de cette plaquette très rare. Mme Rossignol est morte à Paris, en son hôtel de la rue Richelieu, au mois de février 1786.

juge de La Chaise-Dieu, son lieutenant et son greffier, si la présence de ces personnages à la rétractation ne sont que des jeux d'imagination, il faut avouer que ce sont là des jeux dangereux pour la solidité de l'échafaudage, car bien certainement ceux que l'on met ainsi en cause ne se prêteront pas bénévolement à être les complices d'un mensonge, surtout dans une affaire qui, à l'époque, passionnait si fortement l'opinion ; ils n'accepteront pas de figurer dans un conte fait à plaisir : leur position sociale leur impose l'obligation de protester, d'autant mieux qu'étant à la nomination de l'abbé de La Chaise-Dieu, ils se trouvent nécessairement dans une sorte de dépendance à l'égard des moines. Or, ils ont gardé le silence, attestant ainsi, d'une façon irrécusable, la véracité de la relation. Croit-on, en effet, que s'ils avaient fait entendre des dénégations, les *Nouvelles* ne les eussent pas recueillies et publiées, étant donnés les correspondants dévoués qu'elles avaient dans les religieux de l'abbaye ?

D'ailleurs, les circonstances de la mort de Soanen furent connues dans le pays même et aux environs. Il y avait eu des témoins qui portèrent immédiatement la nouvelle de sa conversion jusqu'au Puy, ainsi que le prouve le journal d'un bourgeois de cette ville, dans ce passage que nous transcrivons : « Le 25 décembre 1740 est décédé Mgr de Soannem, evesque de Senez, à l'abbaye de La Chaise-Dieu, ordre des Bénédictins, sçavant et grand prédicateur, nay à Riom, en Auvergnhe, le dernier qui a survécu des quatre evesques qui avoient donné dans l'erreur de Jansénius. *Il se rétracta à la mort* » (1).

La lettre du curé n'était certainement pas encore publiée quand le bourgeois du Puy écrivait ces lignes ; c'est l'écho d'un bruit public que nous trouvons là, une nouvelle du jour cueillie et consignée sans retard.

Enfin, et pour tout dire, n'était-ce pas un peu l'habitude

(1) *Journal d'un bourgeois du Puy* (dans les *Tablettes historiques du Velay*, t. VIII, p. 186).

des chefs, dans le parti, de renier leurs erreurs au dernier moment, en proclamant leur attachement à l'Eglise ? Le maître de Soanen, Quesnel, mort à Amsterdam le 2 décembre 1719, avait déclaré, lui aussi, « vouloir mourir comme il avait toujours vécu, dans le sein de l'Eglise catholique, croyant toutes les vérités qu'elle enseigne, condamnant toutes les erreurs qu'elle condamne, reconnaissant le Souverain-Pontife pour le premier vicaire de Jésus-Christ, et le siège apostolique pour le centre de l'unité » (1).

Et Jansénius lui-même, dans son testament dicté une demi-heure avant sa mort, le 6 mai 1638, ne disait-il pas : « Je sens que des changements seraient difficiles ; si cependant le Saint-Siège exige quelque changement, je suis un fils obéissant et soumis à l'Eglise dans laquelle j'ai toujours vécu jusqu'à mon lit de mort » (2) ?

Ces diverses considérations nous semblent concluantes pour l'authenticité de la rétractation, malgré que le retour de Soanen ait trouvé peu de créance dans la société de son temps. On l'avait vu si longtemps obstiné ! Il avait montré une telle énergie dans sa résistance ! Oui, mais tout n'est-il pas ici-bas mystère et problème ? Entend-on la rosée quand elle amollit la terre, le repentir quand il pénètre une âme ? N'y a-t-il pas un souffle dont l'Ecriture a dit : « Tu ne sais d'où il sort, tu ne sais où il va » ? Qu'il vienne à passer sur un cœur, ce souffle si puissant et si doux, et ce cœur, tout endurci qu'il soit, tressaillera et s'épanouira : est-ce qu'on ne voit pas les roses de Jéricho revivre sous une goutte d'eau, après de longs jours de mort ?

« Les appelans, écrit leur gazetier, disent que M. de Senez a persévéré jusqu'à sa mort dans ses sentimens ; les Jésuites le disent aussi ; la Cour en est convaincue » (3).

Faut-il attribuer à ce scepticisme universel le peu de notoriété qu'a eu jadis et que possède encore aujourd'hui la ré-

(1-2) *Biographie générale*, Firmin Didot.
(3) *Nouvelles ecclésiast.* du 17 avril 1741.

tractation de Soanen ? Ou bien cette rétractation, pourtant si intéressante pour l'histoire de l'Eglise, n'est-elle mentionnée dans aucune biographie de notre personnage, parce qu'elle n'est pas connue ? Il est certain qu'on a tout fait pour en abolir les traces (1), mais comment expliquer l'incrédulité des contemporains à son endroit ?

C'est que, vraisemblablement, les uns, par esprit de parti, considéraient comme un devoir de ne pas y ajouter foi ; et les autres, tout aussi passionnés, ayant voué leur ennemi au châtiment des châtiments, à l'impénitence finale, n'entendaient point réviser leur sentence. On ne saurait expliquer autrement, croyons-nous, cette conspiration du silence organisée, dès son apparition, autour de la lettre du curé de La Chaise-Dieu, et si l'on joint à cela la poursuite acharnée dont cette lettre a été l'objet, en vue de sa destruction, on comprend qu'elle soit restée inconnue des historiens qui ont parlé de Soanen.

X

L'évêque de Senez mourut le jour de Noël, 25 décembre 1740, sur les sept heures du soir. On fit l'autopsie du cadavre et on retira le cœur : « On prit en même temps, ajoute l'auteur de la Vie de Soanen, le bout d'une côte, les deux rotules du genoux et le pouce de la main droite » (2). Quelle destination reçut ce qui fut ainsi détaché du corps du prélat ? L'écrivain ne le dit pas. Il raconte seulement que le prieur, ayant reçu de la Cour un pli cacheté qui ne devait être ouvert qu'après la mort de l'évêque, fit savoir à l'entou-

(1) La lettre imprimée du curé de La Chaise-Dieu, relatant la rétractation, devint tellement rare, même dès son apparition, qu'on en fit des copies manuscrites. M. Paul Le Blanc a eu en sa possession plusieurs de ces copies qui sont de l'époque. Il en conserve encore une que nous avons vue.

(2) *Vie de Mgr Jean Soanen*, t. Ier, p. 144.

rage du défunt que l'inhumation aurait lieu non dans l'église de l'abbaye, mais dans une chapelle intérieure de la maison. « Le public, font remarquer les *Nouvelles ecclésiastiques*, comprendra sans peine le motif d'une telle précaution : l'église de l'abbaye est nécessairement ouverte à tout le monde, au lieu qu'il sera facile d'empêcher l'accès à la chapelle où les fidèles, qui voudront invoquer le saint Confesseur, n'auront pas la liberté de pénétrer » (1).

D'après la lettre de l'Intendant Rossignol, publiée à la suite de ce travail, ce fut le curé, qui avait reçu la rétractation de Soanen, qui présida aux funérailles. Elles eurent lieu le jour de la fête des Innocents (28 décembre), et, malgré la rigueur de la saison, un grand concours de peuple y assista.

Le corps fut porté dans l'église abbatiale où l'on chanta une messe solennelle, puis l'inhumation eut lieu dans une chapelle, au-dessous de l'infirmerie. Avant que le corps fût descendu dans la fosse, l'aumônier du prélat prononça l'oraison funèbre, à genoux, aux pieds du cercueil. La fosse était profonde et taillée dans le roc ; on avait autrefois enseveli un ou deux évêques du Puy en ce même sépulcre. Les restes mortels étaient renfermés dans une bière en plomb, parfaitement scellée, et on replaça par-dessus cette bière l'ancienne pierre sépulcrale, mais sans épitaphe, « les ennemis du saint prélat, dit l'auteur de sa Vie, n'ayant pas permis que l'on gravât son nom sur la pierre » (2).

Il est à croire que l'interdiction fut levée ultérieurement, car Dominique Branche affirme avoir retrouvé la dalle tumulaire de Soanen avec une inscription : « Le collège des novices, écrit cet auteur dans son *Voyage de Clermont à La Chaise-Dieu*, et l'église de ce collège où fut inhumé Soanen, le vieil évêque de Senez, exilé et mort à La Chaise-Dieu, sont devenus une hôtellerie et une étable. J'ai vu la pierre sépulcrale de Soanen sciée en deux et servant de jambages de

(1) *Nouvelles ecclésiast.* du 9 janvier 1741.
(2) Voir *Vie de Soanen*, t. Ier, p. 145.

cheminée. J'ai pu déchiffrer l'inscription tumulaire de l'évêque sur chaque moitié de la dalle profanée » (1). D'autre part, on voyait, il n'y a pas encore bien longtemps, dit-on, dans l'une des salles de la mairie de La Chaise-Dieu, une plaque de marbre que l'on croyait provenir du tombeau de Soanen. Cette plaque portait une épitaphe paraissant se rapporter à l'évêque.

Dans une lettre qu'il est censé écrire à un autre religieux, mais qu'il destine en réalité à tous ses coreligionnaires jansénistes, un témoin oculaire, moine de La Chaise-Dieu, et que nous croyons être Dom Crespat, donne sur les funérailles de Soanen des détails qu'on ne trouve point dans les *Nouvelles ecclésiastiques* ni dans *La Vie* imprimée en 1750 (2).

Voici d'abord la lettre de cachet envoyée au prieur de La Chaise-Dieu, dès le mois de février 1740, portant interdiction d'inhumer l'évêque de Senez dans l'église de l'abbaye :

« De par le roy. »

« Cher et bien amé, étant informé de l'état dangereux où se trouve mon amé et féal conseiller en nos conseils le sieur Evêque de Senez, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que lorsque sa mort sera arrivée, nous vous deffendons de le faire enterrer dans l'église de l'abaye, mais seulement dans une chapelle intérieure de la ditte maison ; et à ce ne faites faute, car tel est nòtre plaisir. Donné à Marly, le 6e février 1740. Est signé Louis, et plus bas Phelypeaux. »

Cette lettre fut ouverte une heure après le décès du prélat,

(1) *Lettres archéologiques sur l'Auv. — De Clermont à La Chaise-Dieu*, Paris, Pringuet, 1857, p. 18.

(2) La lettre dont nous parlons est intercalée dans un petit in-octavo, relié en veau, ayant pour titre « Office composé en l'honneur du bienheureux Soanen, évêque de Senez, » et figurant sous le n° 26-G-15 des manuscrits de la Bibliothèque de Clermont. Elle porte la suscription suivante : *Relation de la maladie, de la mort et des funérailles du saint évêque de Senez, en attendant celle qu'on prépare au public ; à La Chaise-Dieu, le 31 décembre 1740.* Le document se termine par ces mots : « Un des hommes de confiance du saint évêque. Vous le connoitrés peut-être aux lettres initiales de son nom. Dom J. C. » Evidemment Dom Jacques de Crespat dont il a été question ci-dessus, page 36.

et immédiatement communiquée à M. Berard, son secrétaire. « Pendant la nuit, raconte Dom Crespat, on lava le corps du défunt et on l'habilla en évêque. Il demeura dans la chambre tout le lundy et le mardy matin. On y avoit dressé un autel où on célébra des messes pendant les deux matinées, les prêtres se succédant les uns aux autres. On disposoit, en attendant, la chapelle pour y exposer le corps ; l'autel fut tendu en noir, on tendit une bande d'étoffe noire tout autour de la ditte chapelle ; on travailloit en mesme tems à préparer son tombeau qu'on a muré et pavé tout autour. On a mis dans les murs trois barres de fer pour poser la bierre. Ce tombeau est placé à l'entrée du sanctuaire de la ditte chapelle qui est dans le cloistre, et qu'on appelle communément la chapelle du collège.

» A cette entrée du sanctuaire, il y a une grande tombe dans laquelle on a placé le tombeau.

» On fit les funérailles le mercredy matin. Les lanternes des enfans et chantres étoient couvertes de taffetas noir. La levée du corps faite, la communauté défila. Quatre prêtres de l'Oratoire portèrent les quatre coins du poële ; quatre de nos religieux portèrent le corps sur leurs épaules, ce qu'ils firent d'eux-mêmes, sans que cela fût concerté, et on fit le tour du cloistre.

» Arrivés au milieu de la nef de la grande église, on y posa le corps ; on finit le répons commencé en y entrant, après quoy on le porta dans le chœur, sur un tombeau blanc qui s'y trouve, lequel fut couvert du poële. L'autel étoit fort illuminé et il y avoit deux cierges allumés aux petits autels du tour du chœur. (J'ay oublié qu'au milieu de la chapelle on dressa un catafalque dont le dais fort élevé étoit soutenu par quatre colonnes ; douze grands cierges de 7 pieds de haut étoient autour, et six à l'autel. Ce fut sur ce catafalque que le corps fut exposé : tout le luminaire fut en cire blanche.)

» La grande messe fut chantée posément et par de bonnes voix. Etant finie, quatre des anciens de la communauté entrèrent au chœur, revêtus de chape, pour faire les absoutes

et les cérémonies requises. Le R. P. Prieur ayant fait la sienne, on reconduisit le corps à la chapelle, en faisant un second tour du cloistre. Y étant arrivé, on mit le corps dans un cercueil de plomb, revestu de planches ; on le plaça ensuite sur les trois barres de fer et on le couvrit de la grande tombe dont il est parlé, sans y jeter de terre. Cette tombe n'est chargée d'aucune gravure ni figure. Enfin on n'a rien oublié pour conserver ce précieux dépòt qu'on a confié à la terre jusqu'à la résurrection générale.

» On a remarqué que les membres de ce saint corps ne se sont point raidis, qu'ils ont conservé leur flexibilité comme en état de vie, et que les chairs sont restées molles, ce que le médecin a trouvé fort extraordinaire.

» Voicy l'épitaphe que le saint évèque a déclaré vouloir etre mise sur son tombeau : *Ego Joannes, olim episcopus, nunc pulvis.*

» Il faut espérer que l'intention du saint prélat sera exécutée, m'ayant toujours dit qu'il vouloit qu'après sa mort on fît pour luy les mesmes prières que pour nos confrères quand ils meurent, et la mesme charité aux pauvres.

» On a commencé icy le trentain et on a mis la croix à la table du P. Prieur. Notre communauté a paru fort sensible à la perte qu'elle fait. Mgr de Senez l'aimoit tendrement et ne cessoit de me repetter qu'il bénissoit Dieu tous les jours de l'avoir mis dans cette abaÿe où il n'avoit reçu que des marques d'amitié ; qu'il n'y avoit jamais eu le moindre chagrin et qu'il ne s'y étoit jamais ennuyé un moment. »

On remarquera que Dom Crespat ne parle pas de l'autopsie qui fut pratiquée et de l'oraison funèbre qui fut prononcée : deux faits signalés par le biographe et que l'on est étonné de ne pas retrouver dans la relation que nous venons de transcrire. Quant à la rétractation, le moine casadien, ardent janséniste, s'est bien gardé d'y faire allusion.

—

XI

Ses fidèles, qui avaient déjà canonisé Soanen de son vivant, le proclamèrent « Bienheureux » immédiatement après sa mort. On l'invoqua de toutes parts, on lui attribua des miracles (1), on imprima des prières en son honneur, on publia des neuvaines où étaient retracés les principaux traits de sa vie, avec de nombreuses gravures explicatives (2).

Toutes ces publications furent jetées à profusion dans les villes et les campagnes, pendant que Baléchou et beaucoup d'autres graveurs vulgarisaient le portrait peint par Raoux, et les copies qui en furent faites (3).

(1) *Vie de Soanen*, t. Ier, pp. 145, 146 et suiv.

(2) Nous pouvons citer dans ce genre : *Idée de la vie de Mre Jean Soanen, evêque de Senez, et son testament spirituel*, petit in-18, sans date ni sans nom d'imprimeur ; — et encore : *Tableau historique des principaux traits de la vie du Bien-heureux Jean Soanen, evêque de Senez, né le 10 janvier 1647, mort réappelant à La Chaise-Dieu le 25 décembre 1740 et enterré le 28 dans la 94e année de son âge et dans la 13e de son exil* (collection de M. P. Le Blanc). Enfin on conserve à la Bibliothèque de Clermont, sous le n° 26-G-15, de la section des manuscrits, un « office » composé en français, « à la plus grande gloire de Dieu, en l'honneur du Bienheureux Jean Soanen, évêque de Senez. » Cet office, avec Matines, Laudes, Prime, Tierce, etc., renferme aussi un ordinaire de la messe, et, dans une prose, on lit : Célébrons les combats que Soanen a soutenus, ses travaux, l'injustice de son exil, et les victoires qu'il a remportées; mais n'oublions pas de lui adresser avec confiance nos vœux et nos prières comme à un second Chrysostome. — Et, à *la Secrète* : O Dieu tout-puissant, faites-nous la grâce de vous offrir dans le même esprit que Soanen, votre bienheureux pontife, l'a fait, cette victime qui a effacé par son sang, etc., etc. (Ce manuscrit a été donné à la Bibliothèque par M. Conchon, ancien maire de Clermont.)

(3) Baléchou (Jean-Jacques-Nicolas), graveur, né à Arles en 1715, mort à Avignon le 18 août 1765. Sa gravure du portrait en pied d'Auguste, roi de Pologne, portrait destiné à être mis en tête de la collection de la galerie de Dresde, est le chef-d'œuvre de l'art; le peu d'exemplaires qui en restent se vendent aujourd'hui un prix exorbitant. — Quant à Jean Raoux, né à Montpellier en 1677, mort à Paris en 1734, il fut un assez bon portraitiste. Le musée du Louvre possède de lui un tableau représentant *Télémaque racontant ses aventures à Calypso*. — La gravure que nous donnons un peu plus loin, et dont le cuivre appartient M. P. Le Blanc, est précisément de Baléchou, d'après une peinture de Raoux.

Cette propagande, on le comprend, n'a pas peu contribué à sauver de l'oubli la mémoire du grand chef janséniste, si bien que celui-ci est loin d'être oublié aujourd'hui même parmi les populations avoisinant La Chaise-Dieu.

M. Paul Le Blanc nous a raconté que, se trouvant à Bonneval, chef-lieu de commune du canton de La Chaise-Dieu, il vit, dans « une assemblée » de dentellières, un très beau portrait du célèbre exilé. Il offrit de l'acheter, mais la maîtresse de la maison ne voulut s'en défaire à aucun prix, « ce saint homme, dit-elle, étant le protecteur des ouvrières qui travaillaient dans cette assemblée ».

Tout près de là, à Chanet, petit village de la paroisse de Jullianges, le souvenir n'est pas encore complètement perdu d'une vieille fille, fervente janséniste, qu'on appelait « la bonne Marie », et qui vivait en ce lieu il y a environ un demi-siècle, infirme et couchée sur un grabat. Elle était réputée faire des miracles et sa maison était un but de pèlerinage ; on y venait du fond de la Limagne et les pieuses offrandes affluaient.

Est-ce à dire pour cela que le jansénisme soit toujours en honneur dans ces régions ? Non, ce ne sont plus que des traditions qui se meurent, des échos affaiblis qui demain auront disparu. L'empreinte qu'avait laissée dans les esprits « le prisonnier de Jésus-Christ », s'en va et s'efface chaque jour, et cependant ce fut une individualité étrange, une originalité puissante, que ce vieil évêque de Senez qui, pour beaucoup jadis, fut l'objet d'un véritable culte, et qui, à l'heure présente, attire encore notre respect, avec ses mœurs pénitentes, avec sa superbe vaillance, avec son front opiniâtre et sévère.

Muré dans ses rancunes, inexpugnable dans ses partis pris, il nous est apparu, sous les arceaux de son cloître, comme l'incarnation vivante d'une secte aux doctrines fermées, sans issue, enténébrées. Mais il y a de la grandeur dans ce vieillard à fière allure, et, dans ce dix-huitième siècle

au sensualisme raffiné, ce rigoureux exil, au sein de montagnes désertes, est d'une haute et sombre poésie.

Cette vie rigide et recueillie fait contraste avec le train fastueux de tant d'autres prélats de ce temps. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme par une dernière et inconsciente protestation contre le matérialisme débordant, les foules, ne pouvant se passer d'idéal, saluèrent avec admiration cette figure austère, et si, avides de justice, elles s'éprirent de ce persécuté dont elles firent un saint.

Soanen peut garder cette auréole, s'il suffit, pour être saint, de sentir appliquée à ses lèvres l'éponge trempée d'absinthe ; mais ne faut-il pas autre chose, et, par-dessus tout, l'humilité qui fait reconnaître à l'homme, « cloaque d'incertitude et d'erreur, » comme dit Pascal, sa dépendance, sa misère, son néant?

Il a souffert pour ce qu'il croyait la vérité, cet acharné lutteur ; il n'a pas, dans cette conviction, reculé devant le sacrifice, et c'est pourquoi, sans doute, objet d'une suprême compassion, il a été terrassé et converti comme Saul, mais à l'extrémité du chemin, aux portes de la cité éternelle.

XII

Et maintenant voici, comme épilogue, ce qu'il nous reste à dire sur le fameux « appelant et réappelant ».

Dans son numéro du lundi 3 février 1890, le journal *La Haute-Loire* publiait l'article suivant, sous la signature de M. Henry Mosnier (1) :

« *Une relique janséniste. Le crâne de Jean Soanen.* — Les journaux de Lyon annoncent qu'un singulier procès est pendant devant le tribunal civil de cette ville, à l'occasion du

(1) Nous ne pouvons nommer M. Henry Mosnier sans payer à sa mémoire un juste tribut de regrets. Esprit curieux, érudit distingué, M. Mosnier avait été à bonne école auprès de M. Paul Le Blanc, son oncle. Sa mort prématurée a laissé un grand vide parmi les historiens de notre Auvergne.

crâne de Jean Soanen que les jansénistes ont toujours considéré comme un saint.

» Il existe à Lyon une véritable communauté janséniste, peu nombreuse, mais très fervente dans sa foi. Elle comprend plusieurs familles honorables et riches. Comment le crâne du saint évêque devint-il la propriété de l'une d'elles? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'un jeune fils de famille l'ayant découvert récemment dans un héritage, s'empressa de le vendre, avec quelques bibelots, à un antiquaire du quartier des Terreaux.

» Ce dernier se trouvait assez embarrassé de son acquisition, lorsqu'un sieur B., courtier en bric-à-brac, se rappela qu'une de ses clientes, Mme X, janséniste convaincue, possédait la mâchoire inférieure de ce personnage. Il se hâta de la prévenir et de la conduire chez l'antiquaire. Le négociant tint la dragée haute, et finalement céda la précieuse relique pour un billet de 1.000 francs.

» La vente faite, B., le courtier, réclama une commission de 500 francs. Le brocanteur refusa et ne voulut donner que 25 francs. De là le procès... »

Ces faits étaient exacts. Nous les voyons confirmés et relatés en termes à peu près identiques dans le *Moniteur judiciaire de Lyon*, numéro du 6 février 1890, seulement il n'y eut pas de procès, l'affaire s'arrangea, et, d'autre part, ce ne sont pas des jansénistes proprement dits qui existent à Lyon, comme le disaient les journaux, ce sont des « anticoncordataires », des membres de la « Petite Eglise » qui, à la vérité, se sont recrutés jadis dans les familles jansénistes, mais actuellement se défendent énergiquement d'appartenir au jansénisme.

Un érudit lyonnais, M. Auguste Bleton, a publié en 1896, dans la *Revue du Siècle* (janvier, n° 104), une très intéressante notice sur la Petite Eglise à Lyon. Les fidèles de la secte sont au nombre de quatre cents environ ; ils sont tisseurs pour la plupart, et habitent de préférence le haut versant de la Croix-Rousse. « Ce sont toutes familles, écrit

M. Bleton, où s'est conservé le vieil esprit patriarcal, très attachées aux pratiques religieuses, estimées de leurs voisins et fort appréciées des fabricants qui les occupent. » Les anti-concordataires n'ont pas d'endroits pour leurs réunions. Le dimanche, on dit en famille les prières de la messe, en français, toujours suivant l'ancien rite lyonnais. On récite ensuite, dans le cours de la journée, les offices de l'Église : prime, tierce, etc. Les prières sont accompagnées de quelques lectures de piété. Tous les jours on fait en commun, dans chaque famille, les prières du matin et du soir. Le baptême est donné aux enfants suivant les ordonnances prescrites par le rituel en cas de nécessité. Les prières sont dites en français aux enterrements : à la maison mortuaire, l'office des morts, par toutes les personnes présentes ; au cimetière, les prières de la sépulture, par deux des assistants.

Pour les mariages, les familles se réunissent le matin et récitent leurs prières du mariage. Ensuite a lieu le mariage civil. Le repas, qui se fait le soir, comme partout à Lyon, est généralement des plus modestes ; point de danses.

Les indigents sont assistés par les plus riches, dont quelques-uns possèdent, à titre de fidéicommis, des biens laissés à cette intention. C'est sur ces fonds que sont entretenues les deux écoles, une pour les garçons, l'autre pour les filles, que la Petite Eglise possède à la Croix-Rousse. Les enfants y reçoivent l'instruction religieuse et l'instruction primaire. Ils apprennent le catéchisme de M. de Montazet, qui était en usage dans le diocèse avant le Concordat.

Quand les membres de la Petite Église vont à l'étranger, ils assistent à la messe et accomplissent les devoirs religieux communs aux catholiques.

Il est à remarquer que la Petite Église n'existe pas seulement à Lyon ; on la trouve encore vivace à Courlay, en Vendée. En Auvergne, cette secte subsista quelque temps, dans le premier quart du siècle dernier (1) ; elle s'est montrée aussi

(1) Voir *L'exécution du Concordat et la Petite Eglise dans le département du Puy-de-Dôme*, par Francisque Mège. Clermont, Bellet, 1895.

dans le Rouergue, la Bresse, le Languedoc, le Poitou, notamment à Cirière. Enfin, les journaux annonçaient récemment que Mgr Bonfils, évêque du Mans, venait de recevoir les actes de soumission des survivants de la Petite Église dans son diocèse (1).

Ces réfractaires sont des catholiques qui n'ont pas accepté le Concordat conclu entre le Pape Pie VII et le 1er consul Bonaparte. Le Concordat fit, ainsi qu'on le sait, table rase de l'ancienne organisation ecclésiastique. Les diocèses furent réduits de 136 à 60 ; tous les titulaires furent considérés comme démissionnaires, et le Saint-Siège s'engagea à ne plus reconnaître pour titulaires des nouveaux diocèses que les ecclésiastiques qui lui seraient désignés par le gouvernement français.

Bon nombre d'évêques ainsi dépossédés de leurs sièges protestèrent, refusèrent de donner la démission qui leur était imposée, invoquant l'autorité du Concile de Trente et la tradition constante de l'Église catholique où le principe de l'inamovibilité de l'épiscopat a toujours été professé. Des fidèles se groupèrent autour de ces prélats dissidents, n'acceptèrent point les nouveaux évêques, et constituèrent la Petite Eglise. La secte recruta particulièrement ses adhérents dans les vieilles familles jansénistes, et du nombre relativement restreint des anticoncordataires vint le nom de « Petite Eglise ». Ajoutons que cette opposition religieuse se doubla d'une opposition politique à l'autorité de Bonaparte implicitement reconnue par le pape, aussi en Vendée et dans le Poitou, où les royalistes étaient plus puissants qu'ailleurs, les dissidents furent-ils plus nombreux.

Mais revenons au crâne de Soanen, et suivons un peu les étranges péripéties par lesquelles il a passé.

Tout d'abord il est à croire que ce fut la tourmente révolutionnaire qui l'arracha au sépulcre que nous avons décrit plus haut. Les dévastations commises à l'abbaye de La Chaise-Dieu, en 1793, furent tout à fait lamentables. Un témoin ocu-

(1) Voir le journal *L'Écho de Paris*, du 26 août 1901.

laire, Monnet, inspecteur général des mines, voyageant dans ces parages à cette époque, a marqué l'impression que fit sur lui ce navrant spectacle, dans les lignes suivantes de l'un de ses mémoires restés manuscrits : « Je ne voulus pas quitter La Chaise-Dieu sans voir le bâtiment de sa fameuse abbaye dont j'avais tant entendu parler. Nous y fûmes donc et nous n'y vîmes qu'un désert affreux. L'église, ainsi que tout l'intérieur de ce vaste et somptueux bâtiment, était dévastée d'une manière horrible. J'avoue qu'en montant le bel escalier qui conduit dans l'intérieur et en voyant cette belle rampe de fer si bien travaillée et que la rage révolutionnaire n'avait pas pu parvenir à détruire encore (1), je ne pus retenir mes larmes. Voilà, me disais-je, l'effet de ce fanatisme si terrible qui de temps en temps vient dans le monde le renverser ou le dévaster. Il me semblait voir les Sarrazins ou les Vandales renverser tout ce qui se trouvait devant eux. Tel est l'effet, me disais-je encore, qu'a produit un déficit de 55 millions dans les finances de la France, qu'un gouvernement plus sage et un chef plus habile auraient acquitté sans difficulté et sans occasionner la moindre secousse.

» Mais ma peine fut bien plus grande quand j'entrais dans une vaste pièce que l'on me dit avoir été celle de la bibliothèque. Des restes ou des lambeaux de belles sculptures, des marques de tablettes m'avertissaient qu'on ne me trompait pas » (2).

Pour avoir le plomb du cercueil de Soanen, la bande noire n'hésita pas, sans doute, à violer la sépulture de l'évêque, et nous pensons que les moines, en quittant La Chaise-Dieu, recueillirent et se partagèrent les reliques profanées. C'est probablement ainsi que fut apporté à Lyon le chef du vieux prélat. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un prêtre de la cité

(1) Cette rampe n'existe plus actuellement.

(2) *Hist. d'un voyage politique et minéralogique fait dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, dans les mois de novembre et décembre 1794*. Manuscrit des archives de l'École des Mines de Paris, n° 4688. — M. Henry Mosnier a publié en 1875, au Puy, des extraits de cet intéressant mémoire.

lyonnaise, l'abbé Berlier, possédait, au commencement du siècle qui vient de finir, le crâne en question.

A la mort de M. Berlier, le crâne, avec beaucoup d'autres reliques jansénistes, passa en la possession de l'un des héritiers de l'abbé. Cet héritier, qui était considéré à Lyon comme le chef de la Petite Église, étant mort à son tour, il y a une douzaine d'années, laissa pour lui succéder un de ses neveux. Celui-ci, dissipateur, s'empressa de mettre en vente, à des prix infimes, tous les objets venant de son oncle.

Le crâne fut offert pour trente sous, à ce que l'on raconte, à un marchand d'antiquités qui refusa de conclure le marché. De nouveau dédaigné par un autre antiquaire, le chef de Soanen vint enfin échouer chez un fripier qui, mieux avisé, consentit à le prendre pour une somme quelconque, et chargea un courtier de trouver le placement de la relique.

Ce courtier connaissait plusieurs personnes de la Petite Eglise. Il les visita, leur présentant le crâne dans une belle cassette, garnie de soie à l'intérieur et recouverte de maroquin. Il l'offrit pour cinq cents francs à l'un des membres de la secte. Celui-ci hésita, et quand il se décida quelques jours après, on lui demanda mille francs, et, en effet, une vieille demoiselle de Sainte-Foy-lès-Lyon, appartenant aussi à la Petite Eglise, le paya ce prix.

Cette demoiselle étant aujourd'hui décédée, c'est un de ses neveux, paraît-il, qui est actuellement détenteur du crâne de Soanen (1).

Quel beau thème pour des réflexions philosophiques, que cette histoire d'un crâne ! Et quelle destinée que celle de ce pauvre évêque de Senez ! Ne le dirait-on pas condamné ici-bas à un perpétuel exil? Exilé pendant sa vie, et, après sa mort, exilé même de sa tombe !

(1) Nous devons ces renseignements à un très aimable savant lyonnais qui les a recueillis sur place, à notre demande. Nous sommes heureux de lui témoigner ici toute notre gratitude.



Mme FRENAYE, NÉE GABRIELLE SOANEN

Sœur de Jean Soanen, évêque de Senez

(D'apres une peinture conservée dans sa famille, à Riom)

RELATION
FIDELLE ET EDIFIANTE
DES DERNIERS SENTIMENS
DE MONSEIGNEUR
DE SOANEN,
EVÊQUE DE SENEZ,
AU LIT DE LA MORT;

ET

DE LA RETRACTATION PUBLIQUE

qu'il a faite de fon Apel au futur Concile

Imprimée fur les Manufcrits originaux de Clermont-Ferrand

Du 29. Decembre 1740.



M. D. CC. XXXXI.



RELATION
FIDELLE ET EDIFIANTE
DES DERNIERS SENTIMENS
DE MONSEIGNEUR
DE SOANEN,
ÉVÊQUE DE SENEZ
AU LIT DE LA MORT,

Et de la Retractation publique de ſon Apel au futur Concile.

On reçut hier la nouvelle de la mort de M. Soanen, Évêque de Senez, par les Gens que M. Roſſignol, Intendant de la Province, avoit envoyez par ordre du Roy, pour ſe nantir des papiers de cet Evêque, qu'on ſçavoit être mourant depuis plus d'un mois...

Sa mort arriva le 25. Decembre 1740, après une maladie que le grand âge rendoit incurable, ſans cependant lui ôter rien de ce grand jugement, ni de cette ſolidité de raiſon, qui fit toûjours ſon caractere... Ce qu'il nous intereſſe le plus de vous aprendre, c'eſt qu'on a eu la conſolation de découvrir dans cet Evêque mourant des ſentimens bien oposez à ceux qu'il avoit ſi conſtamment montré juſqu'ici pour les affaires de la Religion.

Voici une Copie fidelle de ce qu'écrit là-deſſus le Curé de la Chaiſe-Dieu, où eſt mort cet Evêque, à M. le Supérieur du petit Seminaire de Saint Sulpice de cette ville (1).

Je ne ſçaurois, Monſieur, vous exprimer aſſez la joye de mon ame, ni vous témoigner combien toute notre petite Ville vient d'être édifiée par la converſion ſi peu attenduë de M. de Senez.

(1) Clermont-Ferrand.

C'eſt ici, je vous l'avouë, que j'adore & que je reconnois la hauteur des jugemens de Dieu & l'infinité de ſes miſéricordes ſur les ames les plus égarées.

J'étois à dîner avec M. Piot, mon ami & votre confrere, lorſqu'un domeſtique de M. de Senez vint me trouver de ſa part & me dire que Sa Grandeur me prioit inſtamment de me rendre chez lui au plûtôt, & d'y amener avec moi mon Vicaire et quelqu'autre Eccleſiaſtique de confiance, ſi je le pouvois. Notre dîné fut fini à l'inſtant, & j'eus même tout-à-coup je ne ſçai quel preſſentiment de ce que je vais vous aprendre, & de ce qui va vous ravir.

Je me rendis donc vers une heure, ſuivi de M. Piot & de mon Vicaire, dans l'apartement qu'occupe M. de Senez chez les Peres Benedictins... Je trouvai, en entrant dans l'antichambre, le Pere Prieur avec trois de ſes Moines qui s'entretenoient avec le Medecin & le Chirurgien ; le domeſtique qui m'avoit apellé, m'anonça & me fit entrer dans la chambre du Malade, avec M. Piot & mon Vicaire, & nous y fûmes ſuivis du Pere Prieur & des autres qui étoient avec lui.

M. de Senez qui les aperçut, les ſalua fort poliment par des ſignes de mains & de tête ; mais il leur fit dire par ſon Domeſtique, qu'il les prioit de ſe retirer, parce qu'il avoit à nous parler ; il ordonna même à ce Domeſtique de ſe tenir hors la porte, & d'empêcher que perſonne n'entrât que par ſon ordre, non pas même ſon Aumônier.

Dès que ces Reverends Peres furent ſortis, M. de Senez demanda à boire de la ptiſane qui étoit tout auprès ; je me preſſai de lui en preſenter moi-même, ſans apeller le Laquais, & il me répondit avec ſa politeſſe ordinaire : « Que je ſuis heureux, M. le Curé, « de recevoir dans mes derniers momens de ſi bons offices de votre « main !.. Mais ce ne ſont pas là les ſeules obligations que je veux « vous avoir... Aprochez, Meſſieurs, je vous prie, & ſi j'ai eu le « malheur de vous ſcandaliſer juſqu'ici par ma révolte ouverte « contre les Déciſions de l'Egliſe, que j'aye la conſolation de vous « édifier par mon ſincere retour, par ma ſoûmiſſion & une ré- « tractation autentique de tout ce que j'ai fait, dit ou écrit en fa- « veur des Sectaires, les Sectateurs de Janſenius & de Queſnel, son « diſciple...

« Je ſens aprocher à la hâte le dernier de mes jours ; mais je « benis la divine miſericorde, qui après une ſi longue nuit de té-

« nèbres & d'aveuglement, fait enfin luire à mes yeux le beau jour « de la verité, & tout l'éclat ravissant de son Soleil de Justice; trop « heureux mille fois de pouvoir encore expier par ma rétractation, « & par tout ce qu'il me reste de sanglots & de larmes, le grand « scandale que j'ai causé dans l'Eglise de Jesus-Christ. C'est dans « le sein & la communion de cette Eglise Sainte que je désire « mourir ; & c'est vous, Messieurs, que je conjure de vouloir bien « être les dépositaires de mes derniers sentimens, & les témoins « de mon sincere repentir. »

Que penserez-vous, Monsieur, de mon étonnement & de ma surprise à un discours pareil à celui de l'Evêque de Senez; je sentois presque tous mes sens interdits, & tout ce que je pouvois faire, c'étoit de benir interieurement le Seigneur, & d'admirer ce grand chef d'œuvre de sa misericorde. M. de Senez continuoit de parler, lorsqu'une foiblesse le prit, ce qui nous obligea d'apeller le Medecin & le Chirurgien, que le Pere Prieur n'abandonnoit point... On donna au Malade des cordiaux dont il usoit, & qui étoient presque son unique aliment ; à peine fut-il revenu de cette foiblesse, qu'il pria de nouveau tous ceux qui étoient entrez, de sortir, & de le laisser seul avec nous.

Je vous avouë, Monsieur, que moi, M. Piot & mon Vicaire étions si frapez, que nous n'osions ouvrir la bouche pour répondre à ce Venerable Prélat: les larmes qui couloient de ses yeux & des nôtres, furent pour quelque moment toute notre lugubre conversation; mais enfin il reprit la parole, & s'adressant à moi : « M. le « Curé, me dit-il, refuserez-vous de m'entendre à confesse, & de « m'accorder la grande grâce de l'Absolution ? Quelque miserable « pecheur que je sois, quelque raport que j'aye eu jusqu'ici avec « Saul, le Persecuteur de l'Eglise & des Saints, n'aurez-vous pas « la charité d'être pour moi un nouvel Ananie ? Vous me voyez « ici frapé comme lui sur le chemin de Damas; mais la lumiere « celeste me luit, & les écailles de mes yeux sont enfin tombées « comme les siennes, mais je voudrois de tout mon cœur avoir le « tems de travailler, & de souffrir autant que lui, pour les interêts « de la verité, que j'ai travaillé & souffert pour les interêts du « mensonge. »

Cela suffit, Monseigneur, lui répondis-je à l'instant; les marques que vous nous donnez de votre douleur sont si peu équivoques, que je vous en crois sur votre parole. Je regarde, & vous devez

regarder comme moi, votre rétractation & votre retour aux vrais ſentimens de la Catholicité, comme un de ces grands prodiges que ſe réſervoit le Seigneur pour confondre l'opiniâtreté des Sectaires, pour deſſiller les yeux à ceux que vos Ecrits & votre exemple avoient engagez dans des routes ſi écartées de la verité, & affermir de plus en plus dans la foi de l'Egliſe les veritables Fidèles.

« Ah! Mr. le Curé, me repliqua-t'il, pluſieurs vies, & auſſi lon-« gues que celles dont Dieu m'a favoriſé juſqu'à ce moment, ſuffi-« roient-elles pour dédommager cette Egliſe des maux que je lui « ai fait par mon entêtement? Profitons donc, je vous prie, des « momens precieux que la divine Miſericorde me laiſſe.

« Helas! à quels excès d'aveuglement ne me ſuis-je pas livré « de moi-même, malgré les connoiſſances que j'avois tâché d'ac-« querir par le plus pénible travail, & ſur tout malgré les lumieres « dont Dieu avoit bien voulu gratuitement éclairer mon eſprit?.. « Après avoir annoncé dans les Chaires Chretiennes, les verités les « plus ortodoxes; après avoir été honoré, malgré l'obſcurité de ma « naiſſance, & mon indignité perſonnelle, du titre & du caractère « d'Evêque, c'eſt-à-dire d'intrépide défenſeur de la vérité... j'ai « eu la foibleſſe de me laiſſer ſurprendre par l'eſprit du menſonge; « et ſa ſéduction m'a fait criminellement embraſſer un ſiſtême « diabolique, qui n'eſt connu que de ceux qui l'embraſſent, ſous le « ferment du plus inviolable ſecret, & qui a pour but, dans le « vrai, la ruïne de la bonne Catholicité (1). Un parti factieux, qui « ſous le faux prétexte de maintenir les droits inconteſtables, & « inconteſtez, de l'Etat & des libertez de l'Egliſe de France, ne « conſpire rien moins que d'anéantir l'Egliſe Romaine. Comme « ſi J. C. ne nous avoit point aſſuré que les portes de l'enfer ne « ſçauroient prévaloir contre elle... Voilà mon crime, ô mon Dieu! « Mais parce que je ſçai & que je croi fermement que vous êtes « mort pour les pecheurs, & les plus pecheurs, comme pour les « plus juſtes; j'eſpere avec une entiere confiance que vous me le « pardonnerez, ce grand crime... Voilà, Meſſieurs, continua-t'il

(1) Il faut reconnaître que Soanen se montre passablement dur pour ses anciens fidèles, si réellement il a parlé ainsi. Mais faut-il demander ici l'exactitude de la sténographie? Evidemment non, et quand, dans la circonstance, le rédacteur de la lettre aurait quelque peu accentué les *novissima verba* de l'évêque moribond, il n'y aurait là rien de bien surprenant, rien de capable, surtout, d'infirmer l'authenticité des faits. L'essentiel, c'est la rétractation ; le reste n'a qu'une importance secondaire.

« en se tournant vers nous, voilà ce qui m'a malheureusement
« engagé, non seulement à autoriser, mais à défendre opiniâtré-
« ment par mes paroles & par mes Écrits... des prestiges, des faux
« miracles, des convulsions, des frenesies ; ou plûtôt un vrai fana-
« tisme, ouvrage monstrueux de Satan, & dont la seule raison &
« la bonne-foi auroient dû me faire rougir. »

Il étoit alors près de quatre heures, & je compris qu'il n'y avoit point de tems à perdre ; je fis donc écarter Mr. Piot & mon Vicaire, & je reçus la Confession de Mr. de Senez : avant que je lui donnasse l'Absolution, il me dit de faire aprocher ces deux Ecclesiastiques ; lorsqu'ils furent près de son lit, il voulut se lever sur son séant & se découvrir la tête, mais nous l'en empêchâmes ; alors, tenant les mains jointes & les yeux tous baignez de larmes : « Soyez témoins,
« Messieurs, & aprenez, je vous en conjure, à toute l'Eglise, que
« Dieu m'a fait la grace de sortir de mon aveuglement, & que
« fidèle à cette grace, je retracte non-seulement l'apel que j'avois
« fait au futur Concile de la Bulle *Unigenitus*, mais encore tout
« ce que j'ai jamais fait, dit, ou écrit en faveur des réfractaires à
« cette décision de l'Eglise ; j'en demande ici humblement pardon à
« Dieu, à notre très-saint Pere le Pape, au Roi, à tous mes Con-
« freres, à toute l'Eglise Catholique, & en particulier à tous les
« Fidèles du Diocèse de Senez. »

Ses forces diminuoient & je me crus obligé de l'interrompre pour lui dire de se tranquiliser & d'espérer en Dieu avec une ferme confiance, après une démarche aussi héroïque que celle dont il vouloit que nous fussions les témoins.

« Non, non, Mr. le Curé, reprit le Malade, ce que je fais à présent
« n'est que pour vous rassurer vous-même sur le grand bienfait de
« l'Absolution que je vous demande ; car lorsque vous me ferez la
« grace de m'aporter le saint Viatique, je me réserve de dire, en
« présence de toute la Communauté des Benedictins, & devant
« tous les autres Assistans, tout ce que je viens de vous déclarer
« devant ces deux Mrs... Ce n'est pas d'aujourd'hui, continua-
« t'il, que je me suis déterminé, par la grace de Dieu, à faire
« cette rétractation, il y a bien du tems que j'y pense & que j'y
« travaille... Tenez, me dit-il, ouvrez ce cabinet, & m'aprochez,
« je vous prie, une cassette que vous y verrez ; je la lui présentai,
« & la tenant de ses deux mains, il la baisa plusieurs fois... Voilà,
« nous dit-il, un dépôt que je vous confie pour être remis après

« ma mort entre les mains de M. le Cardinal Miniſtre... Il eſt
« bien tems que je donne à Son Eminence un éclatant témoignage
« de mon eſtime & de ma confiance, j'ai toujours eu pour lui une
« extrême vénération, & je l'en aurois depuis long-tems convaincu,
« ſi la cabale ſéditieuſe, dont j'étois l'eſclave, ne m'en avoit em-
« pêché... Finiſſons, je vous prie, & reconciliez-moi au plûtôt avec
« mon Dieu. »

A ces paroles, Mr. Piot & mon Vicaire s'écartèrent du lit & ſe mirent à genoux dans un coin de la chambre; à peine j'eus achevé de lui donner l'abſolution & de reciter, avec lui, quelques Prieres, que nous entendîmes grater à la porte.

Deux Mrs étrangers, plus Séculiers qu'Eccleſiaſtiques par leurs vêtemens, ſe préſentèrent demandant à parler à M. l'Evêque; c'étoit, à ce que j'ai apris depuis, deux Chanoines, bons Apellans, l'un d'Auxerre & l'autre de Troyes, qui font dans ces Provinces les collectes des Freres unis pour la bourſe commune, & qui ſçachant M. de Senez ſi malade, étoient venus en poſte, ſans doute, pour recevoir ſa dernière bénédiction.

Un Domeſtique les annonça, & comme je vis qu'ils entroient ſans attendre même la réponſe de cet Evêque, je crus qu'il convenoit que je m'éloignaſſe de ſon lit pour laiſſer aprocher ces deux étrangers; dès-que le Malade les aperçut il les ſalua & leur tendit la main, ſans cependant les connoître; mais après avoir oüi quelques paroles du compliment que lui faiſoit le premier... « Ah !
« Mrs. leur dit-il, vous avez donc le malheur d'être dans d'auſſi
« mauvais ſentimens que ceux que je viens de rétracter tout-à-
« l'heure ! Je vous plains, mes chers Meſſieurs ! Je vous plains ! Je me
« déplore moi-même, & je benis le Seigneur de vous avoir amenez
« juſqu'ici pour être les témoins de mon repentir & de ma reconci-
« liation avec l'Egliſe Catholique, dont je m'étois ſéparé intérieu-
« rement par mon apel au futur Concile, d'une Bulle dogmatique
« qui condamne des propoſitions auſſi condamnables que celles
« du Pere Queſnel; j'ai vécu trop long-tems, & je me glorifiois
« de vivre extérieurement dans le ſein de cette Epouſe de J. C.,
« ſeule maîtreſſe de la verité; mais j'y vivois trompé par votre
« cabale, comme un Loup dans la Bergerie; comme un meurtrier
« de mon propre troupeau; comme un faux Catholique, mille fois
« plus nuiſible & plus dangereux qu'un vrai Héretique connu...

« Je me meurs, Meſſieurs, je me meurs, & à Dieu ne plaiſe que

« j'abuſe plus long-tems de la grande grace qu'il m'a faite enfin,
« en me faiſant ſentir toute l'horreur de mon entêtement & de ma
« revolte ; profitez de mon exemple, je vous en conjure. Voyez ici
« de vos yeux, non pas ce prétendu priſonnier de Jeſus-Chriſt ;
« titre orgueilleux & ſacrilège que l'aveuglement de ma paſſion
« m'avoit fait prendre, autant pour flatter mon amour propre, que
« pour m'aſſurer les hommages d'une Secte qui me reconnoiſſoit
« pour ſon Coriphée. Mais un... »

Nos deux Etrangers n'eurent pas la conſtance d'en entendre davantage, & jettant ſur moi des regards furieux, ils ſortirent ſans répondre un ſeul mot à M. de Senez ; je me raprochai alors de ſon lit, & je lui demandai s'il déſiroit recevoir le ſaint Viatique : « Helas ! me répliqua-t'il, c'eſt l'unique grace que je vous demande. Ces Etrangers ſe ſont-ils retirez ? On lui repondit qu'ils étoient déjà loin. Dieu leur touche le cœur, s'écria-t'il, & leur faſſe la même grace qu'à moi... Mr. le Curé, avertiſſez, je vous prie, le Pere Prieur, afin que tout ſe faſſe ici avec la décence convenable. »

Je laiſſai Mr. Piot & mon Vicaire avec le Malade, & j'allois à la chambre de ce R. Pere, lorſque je le trouvai ſur mes pas en converſation ſecrete avec les deux Etrangers : je le pris en particulier, & lui dis ce dont il s'agiſſoit : « Puiſque M. l'Evêque vous a
« apellé, me repondit-il bruſquement, c'eſt à vous de faire vos
« fonctions : vous êtes Curé, & il eſt Evêque, cela ſuffit ; au reſte,
« comme je viens d'aprendre ſes nouvelles diſpoſitions, n'attendez
« pas que ni moi ni ma Communauté aſſiſtent à cette cérémonie...
Tant pis pour vous, lui repliquai-je, mon Revérend Pere, ni le Public, ni la Cour ne ſeront pas édifiez de votre conduite.

Je rentrai dans la chambre de M. de Senez & je lui apris la reponſe du Prieur... « Beni ſoit Dieu, me dit-il, helas, que je les
« plains ! ils aprehendent donc que mon exemple les convertiſſe.
« Eh bien, Mr. le Curé, prenez mes Domeſtiques, & faites vous
« même tout ce qu'il faut ; pourvû que je reçoive mon Dieu de vos
« mains, je ſuis content. »

Pendant que j'étois avec le Malade, mon Vicaire & Mr. Piot avoient été diſpoſer toutes choſes : Mr. le Juge de la Chaiſe-Dieu, ſon Lieutenant & ſon Greffier, ſuivis d'un grand nombre de perſonnes Séculieres, ſe rendirent à l'Egliſe pour accompagner le très-ſaint Sacrement, & les Domeſtiques de M. de Senez avoient préparé dans la chambre tout ce qui étoit néceſſaire.

Dès que le Malade entendit la ſonnete, il demanda à ſe lever & à s'habiller, pour recevoir ſon Dieu avec plus de reſpect ; mais le Medecin, qui étoit à côté de lui, lui repreſenta comme moi, qu'il n'étoit pas en état de changer de ſituation, & que ſa foibleſſe étoit trop grande, pour riſquer quelque accident dans une auſſi ſainte Ceremonie.

A peine mon Vicaire aſſiſté de M. Piot, eut repoſé ſur la table les ſaints Myſteres, que M. de Senez ſe découvrit la tête, & tenant ſes mains jointes, il adora Jeſus-Chriſt par des actes de foi ſi touchans & ſi vifs, que tous les Aſſiſtans fondoient en larmes. A ces actes de Foi, il en ajoûta de ſemblables de Contrition, d'Amour, d'Eſperance, tous dignes de ſa piété & de ſon rare génie. Comme il ſe repoſoit, je pris le tems de lui dire moi-même quelques paroles d'édification, dont certes il n'avoit pas beſoin, mais que je croyois néceſſaires au ſaint Miniſtère que j'exerçois; il les écouta attentivement, & lorsqu'il s'aperçut que je finiſſois pour me diſpoſer à lui adminiſtrer le Saint Viatique... « Attendez un moment, me « dit-il, je n'ai pas encore fait tout ce que je dois faire pour déchar- « ger ma conſcience du lourd fardeau qu'elle a porté ſi tranquile- « ment juſqu'à cette heure, que j'apelle ma ſortie de l'Egypte. » Alors, comme s'il avoit repris de nouvelles forces, il ſe leva de lui-même ſur ſon ſeant, la tête découverte, & tenant le Crucifix des deux mains : « Meſſieurs, dit-il d'une voix qu'il n'avoit pas eu de long- « tems, me voici au lit de ma mort, & ſur le point de rendre « compte au Souverain Juge, non ſeulement de mon ame, mais « encore de toutes celles que j'ai eu le malheur de ſeduire par mon « exemple & par mes écrits. Dieu qui ne veut pas la mort, mais « la converſion du pecheur, m'a fait la grace de diſſiper enfin mes « tenebres, & de m'inſpirer le courage de réparer, autant que je le « puis, dans l'état où vous me voyez, le grand ſcandale que j'ai « donné à tous les Fidèles.

« Je déclare donc ici, en preſence du Corps adorable de Jeſus- « Chriſt mon Sauveur, & devant tous ceux qui ſe trouvent preſens ; « je déclare, dis-je, & proteſte que je meurs dans le ſein de l'Egliſe « Catholique, Apoſtolique & Romaine, uni de ſentimens & de « communion avec ſon Chef viſible & avec tous ſes membres ; & « que pour cela, je rétracte ici publiquement l'Apel que j'eus le « malheur d'interjetter au futur Concile de la Bulle *Unigenitus* ; « priant le Seigneur de me pardonner, par ſon infinie miſericorde,

« toutes les mauvaiſes démarches que j'ai faites en faveur d'une « cabale ſeditieuſe, ennemie de l'Egliſe & de la verité... Plût à « Dieu, continua-t'il, que ma voix, de cette obſcure retraite & de « ce lit de ma mort, pût retentir dans toutes les parties du monde, « pour faire entendre mes derniers ſentimens & la vive douleur « de mon ame : mais j'ai remis à M. Curé un dépôt, qui fera « bientôt ce que je ne puis faire à preſent dans le peu de tems « qui me reſte. »

Un torrent de larmes couloit de ſes yeux : en finiſſant ces paroles, il me remit le Crucifix après l'avoir baiſé pluſieurs fois, avec une tendreſſe & une pieté, qui ſeule pourroit bien s'exprimer elle-méme... « Que vous êtes bon, ô mon Dieu ! diſoit-il d'une voix « plus baſſe ; que vous êtes plein de miſericorde ! de vouloir, après « tous les égaremens de ma vie, vous donner encore à moi à la « mort, comme un gage d'une éternité glorieuſe, dont je me ſuis « rendu ſi indigne ; mais votre miſericorde, ô Dieu Saint ! ſurpaſſe « infiniment toutes nos miſeres ; mais c'eſt pour mon ſalut que « vous avez verſé tout votre ſang ſur la Croix. Venez donc, ô Dieu « de mon ame ! ô Dieu de mon cœur ! c'eſt vous que je déſire, c'eſt « vous ſeul que je veux pour mon éternel héritage. »

Des ſentimens ſi pieux, & des expreſſions ſi touchantes dans la bouche de ce venerable Mourant, étoient pour toute l'aſſemblée un ſpectacle de religion ſi frapant, que nous étions tous comme immobiles autour de ſon lit ; & je ne ſortis de mon raviſſement, que parce que je m'aperçus que ſon zele pour notre édification diminuoit beaucoup de ſes forces.

Tout le monde ſe mit à genoux, & après avoir fait les prieres ordinaires, je lui demandai ce qu'il eſt de coûtume de demander à un malade dans ces conjonctures. Il répondit à tout avec une fermeté & une preſence d'eſprit étonnante ; il récita enſuite le Simbole des Apôtres ; & après quelques nouveaux actes de Foi, de Contrition & d'Amour, il reçut de mes mains le Saint Viatique. Tout le monde ſe retira, parce qu'il me témoigna vouloir être ſeul, pour mieux s'entretenir avec Dieu, & le remercier des grandes faveurs qu'il venoit de faire à ſon ame : il n'y eut que le Medecin & deux Domeſtiques qui reſterent dans ſa chambre, où pas un Moine ne parut pendant toute cette longue cérémonie.

Voilà, mon cher Monſieur, l'état où je viens de laiſſer M. de Senez ; je me hâte de profiter de la commodité de M. l'Abbé Piot,

qui veut partir abſolument demain pour Clermont : lui-même a été le témoin & l'admirateur de tout ce que je vous marque dans cette Lettre. Mais j'ai cru qu'un détail circonſtancié, quoiqu'un peu long, n'avoit rien de trop, pour vous aprendre une nouvelle auſſi intereſſante à toute l'Egliſe, & ſi propre à confondre les ennemis de la Catholicité, qui abuſoient ſi inſolemment de l'autorité de M. de Senez, en l'abuſant lui-même par leurs captieuſes & damnables maximes.

Je compte que notre Malade n'ira pas bien loin, la foibleſſe de ſon corps redouble d'inſtant en inſtant, ſans qu'on puiſſe lui donner ni de grands remedes, ni une nourriture ſolide ; & les cordiaux, comme je vous ai déjà dit, font preſque l'unique aliment qui lui convienne.

Beniſſons à jamais le Seigneur d'un ſi merveilleux changement, qui ne peut être l'effet que de la droite du Très-Haut ; & prions avec ferveur la divine miſericorde, de faire la même grace à ceux qui l'ont ſuivi, ou qu'il avoit engagé dans ſes mauvais ſentimens. Je ne manquerai pas de vous marquer très-exactement tout ce qui ſe paſſera ici au ſujet de ce venerable Mourant. Priez Dieu pour lui & pour moi. M. Piot ne me laiſſe plus que le tems de vous aſſurer, que je ſuis, &c.

En finiſſant ma Lettre, j'aprends que M. l'Intendant vient d'envoyer ici, par ordre du Roy, le Lieutenant du Prevôt de la Maréchauſſée, & le premier Huiſſier de la Cour des Aydes, pour ſe ſaiſir des papiers de M. de Senez ; ils ne trouveront autre choſe que la Caſſete dont je vous ai parlé ; car tout le reſte de ſes Ecrits a été brûlé par ſon ordre.

A la Chaiſe-Dieu, le 25. *Decembre* 1740.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'INTENDANT d'Auvergne, à M. l'Evêque de ****.*

Je vous aprends, Monſieur, une nouvelle frapante, mais ſure. L'Evêque de Senez vient de mourir, & il eſt mort bon Catholique, retractant publiquement ſon apel, parfaitement ſoumis au Pape, & donnant toutes les marques d'un repentir veritable... J'avois ordre du Roy d'envoyer à la Chaiſe-Dieu, pour me ſaiſir de ſes papiers. Mais on n'a trouvé qu'une caſſette, cachetée à trois ſceaux, & adreſſée à M. le Cardinal Miniſtre. Cet Evêque défunt la remit

avant ſa mort au Curé de la Chaiſe Dieu devant deux témoins Eccleſiaſtiques. Elle contient, à ce qu'il a déclaré en mourant, cinq grandes Lettres, auſquelles il travailloit depuis long-tems dans le projet de ſa reconciliation à l'Egliſe : elles ſont toutes écrites de ſa propre main, & ſignées à chaque page. La premiere eſt adreſſée à ſon Eminence M. de Fleury. La ſeconde, au Roi. La troiſième, au Pape. La quatrième, qui eſt un Ouvrage de 80. feüilles, à toute l'Egliſe, & en particulier au Dioceſe de Senez. Enfin la derniere, qui paroît aſſez longue, eſt à M. de Tancin, Archevêque de Lion. Il y a encore dans cette caſſette une eſpece de Codicile, qui contient ſans doute le teſtament de cet Evêque. Comme j'avois ordre de me nantir de ſes écrits, j'ai crû que je pouvois ouvrir la caſſette, de peur de ſurpriſe. Mais ayant trouvé tous les papiers & lettres bien cachetées, je n'ai pas crû devoir aller plus avant ; & ayant remis les ſceaux à la caſſette, je l'ai faite partir : Je compte même que la Cour la recevra comme de bien gracieuſes étrennes (1). Que penſez vous, Monſieur, de la conſternation de la ſecte Janſenienne ? Elle eſt extrême dans ces cantons, & l'alarme y paroit generale. Voilà la maîtreſſe colomne du Queſneliſme abattuë. Cet édifice d'iniquité eſt donc bien prêt à crouler : Dieu le veüille, pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat, auquel vous travaillez avec autant de ſuccés que de zele.

Au reſte, je prévois bien que les Auteurs des Nouvelles Eccleſiaſtiques, conſternez & confus de cette grande merveille, ſi propre à les convertir, s'ils ſont tant ſoit peu de bonne-foi, ne manqueront pas de faire mention de moi pour la premiere fois dans leurs infamantes Gazettes. Sans doute même qu'ils auront la hardieſſe de me

(1) Que sont devenus les papiers signalés par l'Intendant ? Ont-ils été jamais connus et publiés ? Il est à croire que non, car ils ne sont visés nulle part dans les histoires du temps. Ils auraient certainement fait du bruit s'ils eussent été mis en lumière, et l'écho de ce bruit serait parvenu jusqu'à nous. Les Jansénistes étaient puissants ; ils avaient partout des agents habiles et audacieux. La cassette dont parlent M. Rossignol et le Curé de La Chaise-Dieu, a pu être soustraite et anéantie sur la route de Paris, ou si elle échappa à tout accident pendant le voyage, il se trouva des gens à la Cour qui la firent disparaître dès son arrivée.

Au dire de ses contemporains, M. Rossignol avait « un extérieur grave « et majestueux qui lui attirait le respect des peuples. Il porta sans cesse « un secours favorable à l'indigence et main-forte à la justice. » (Voir son éloge funèbre prononcé en 1754 par M. Pélissier de Féligonde à la Société littéraire de Clermont, éloge conservé à la Bibliothèque de cette ville, mss n° 785, f° 170.) Ce témoignage, on ne saurait le nier, vient encore à l'appui de la véracité des faits rapportés dans la lettre.

démentir; mais je m'en confole par avance. Que faire contre un lâche Impofteur qui rougit de paroître & de fe nommer? Je fuis M. avec tout mon attachement ordinaire, votre, &c... *Signé* ROSSIGNOL.

A Clermont-Ferrand, le 30. *Decembre* 1740.

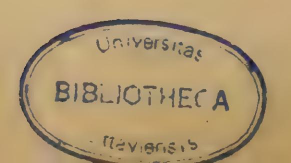
APOSTILLE A LA LETTRE PRECEDENTE

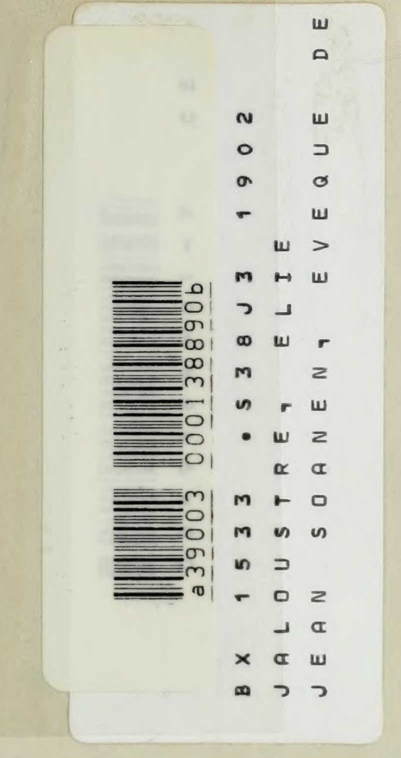
J'oubliois de vous dire, Monfieur, qu'il m'eft revenu que la Cour depuis long-tems avoit envoyé un paquet adreffé au Pere Prieur des Benedictins de la Chaife-Dieu, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après la mort de M. de Senez. Cet ordre a été religieufement obfervé par les Moines, & ce n'a été qu'après l'inftant du trépas de cet Evêque qu'on a fait l'ouverture dudit paquet, devant le Juge du lieu, affifté de plufieurs témoins féculiers... On n'y a trouvé qu'une défenfe expreffe du Roy d'inhumer le corps de M. l'Evêque de Senez, ni dans l'Eglife, ni dans le cimetiere commun des Chrétiens Catholiques, avec permiffion cependant à ces Moines de l'enterrer *incognito* dans quelque Chapelle interieure de leur Monaftere, & cela pour menager, comme il convient, l'honneur de l'Epifcopat.

Les Moines paroiffoient difposez à s'en tenir fcrupuleufement à cet ordre, pour des raifons qu'il vous fera aifé de comprendre: mais comme on n'avoit point le tems d'informer la Cour de la converfion fi miraculeufe de M. de Senez, & de fes retractations autentiques, dont le public avoit été le témoin, M. le Curé, dépofitaire de fes derniers fentimens & de la précieufe caffette, fe chargea de tout: il pria M. le Juge, & tout ce qu'il y a de plus diftingué dans cette Villotte, d'affifter aux funerailles, & tout s'y fit, par les foins de M. le Curé, avec tout l'éclat & la magnificence poffible dans ces fortes de petits endroits; cependant pour ne pas contrevenir abfolument aux ordres du Roy, le lieu de la fepulture fut déterminé par les Moines, dans une Chapelle affez propre, qui eft fous leur Infirmerie... Il eft bon que vous foyez inftruit de ces circonftances affez agravantes pour la memoire du pauvre Défunt. *Requiefcat in pace.* Et vous portez-vous toûjours bien, & foyez mon ami comme je fuis le votre, &c.

FIN

Clermont-Ferrand, imp. Bellet. — 8241




a39003 000138890b
BX 1533 .S38J3 1902
JALOUSTRE, ELIE
JEAN SOANEN, EVEQUE DE

